

NOTE D'INFORMATION RELATIVE A L'OFFRE D'OBLIGATIONS PAR MEGA INVEST.

Le présent document reçoit l'approbation totale de MEGA INVEST

LE PRESENT DOCUMENT N'EST PAS UN PROSPECTUS ET N'A PAS ETE VERIFIE OU APPROUVE PAR L'AUTORITE DES SERVICES ET MARCHES FINANCIERS (FSMA)

21/03/2022

AVERTISSEMENT : L'INVESTISSEUR COURT LE RISQUE DE PERDRE TOUT OU PARTIE DE SON INVESTISSEMENT ET/OU DE NE PAS OBTENIR LE RENDEMENT ATTENDU.

LES INSTRUMENTS DE PLACEMENT NE SONT PAS COTES : L'INVESTISSEUR RISQUE D'EPROUVER DE GRANDES DIFFICULTES A VENDRE SA POSITION A UN TIERS AU CAS OU IL LE SOUHAITERAIT.

<p>Partie 1 – Principaux risques propres à l'émetteur et aux instruments de placement offerts, spécifiques à l'offre concernée</p>

A. Risques liés à l'émetteur

L'Emetteur est une société spécialisée dans la promotion immobilière.

Certains risques et incertitudes que l'Emetteur estime importants, à la date de cette Note d'information, sont décrits ci-dessous. Ces divers risques pourraient causer une diminution du chiffre d'affaires et des bénéfices escomptés de l'Emetteur et en altérer la gestion, ce qui a terme pourrait affecter la capacité de l'Emetteur à remplir ses obligations en vertu des Obligations.

L'Emetteur est exposé au risque sur certaines garanties. Les cautions personnelles et la garantie à première demande ne permettent pas de couvrir l'entièreté de l'emprunt mais ne constituent pas la garantie principale qui est l'hypothèque de 1er rang avec une LTV à 35% et une LTA à 52%.

L'Emetteur est exposé au risque lié au contexte actuel. En effet, la situation sanitaire et géopolitique actuelle peut impacter les travaux ainsi que la commercialisation.

B. Risques liés aux obligations

Les Obligations sont des instruments de dette qui comportent certains risques. En souscrivant aux Obligations, les investisseurs consentent un prêt à l'émetteur, qui s'engage à payer annuellement des intérêts et à rembourser le principal à la Date d'échéance. En cas de faillite ou de défaut de l'émetteur, les investisseurs courent le risque de ne pas obtenir ou d'obtenir tardivement les montants auxquels ils auraient droit et de perdre tout ou partie du capital investi. Chaque investisseur doit donc étudier attentivement la Note d'information, au besoin avec l'aide d'un conseil externe.

La liquidité limitée des titres émis par des sociétés non cotées ne permet pas toujours de céder ces instruments financiers au moment souhaité.

C. Risques liés à l'Offre

L'Offre est conditionnée à la levée d'un montant minimum par l'Emetteur de 1 575 000€. Si ce montant n'est pas atteint, l'Emprunt Obligataire sera annulé et les investisseurs remboursés.

Partie 2 – Informations concernant l'émetteur et l'offreur des instruments de placement
--

A. L'identité de l'émetteur

1. Données concernant l'émetteur

MEGA INVEST, est une société à responsabilité limitée (en cours de transformation en société par actions simplifiée) de droit français ayant établi son siège social au 10, Rue du Pressoir – 65400 Villiers-le-Bel et immatriculée auprès du Registre du commerce et des sociétés de Pontoise sous le numéro 500 100 276.

2. Activité de l'Emetteur

MEGA INVEST est spécialisé dans la promotion immobilière. Elle a pour objet social la promotion immobilière, l'acquisition, la construction, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous terrains, immeubles et autres biens immobiliers. Toutes activités liées au bâtiment, achat, vente, construction, rénovation de tous biens immobiliers ou de tous matériaux de bâtiment. Ainsi que toutes prestations connexes et complémentaires à ces activités.

3. Actionnariat

Actionnaires :

- 20% Gabriel YARAMIS
- 20% Celebi YARAMIS
- 20% Ibrahim YARAMIS
- 20% Paul YARAMIS
- 20% André YARAMIS

4. Opérations conclues par l'Emetteur

Il n'existe aucune opération pouvant être qualifiée d'importante entre l'Emetteur et les personnes visées au 3° et/ou des personnes liées autres que des actionnaires, pour les deux derniers exercices et l'exercice en cours.

5. Organe d'administration

Composition :

Gérant – Ibrahim YARAMIS

Rémunération :

A la date de cette Note d'information, il n'existe aucune rémunération pour les membres de l'organe légal d'administration.

A la date de cette Note d'information, il n'existe aucune sommes provisionnées ou constatées par l'Emetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages.

6. Condamnation(s) visée(s) à l'article 20 de la loi du 25 avril 2014

Les personnes visées au 4° n'ont fait l'objet d'aucune condamnation visée à l'article 20 de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et des sociétés de bourse.

7. Conflits d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts entre l'Emetteur et les personnes visées au 4° ou 5° ou avec d'autres parties liées n'est à signaler.

8. Identité du commissaire

Il n'existe pas de commissaire aux comptes désigné au sein de MEGA INVEST

B. Informations financières concernant l'émetteur

1. Comptes annuels

Les comptes annuels relatifs aux exercices 2018, 2019 et 2020 (voir annexe) n'ont pas été audités par un commissaire et n'ont pas fait l'objet d'une vérification indépendante.

2. Déclaration sur le fonds de roulement

L'Emetteur déclare que de son point de vue, son fonds de roulement net est suffisant au regard de ses obligations sur les douze prochains mois.

3. Déclaration sur le niveau des capitaux propres et de l'endettement

L'Emetteur déclare qu'à la date du 22/03/2022 ses capitaux propres s'élèvent à 1 173 606€.

A la même date, l'Emetteur déclare que son endettement s'élève à 1 923 322€ réparti comme décrit ci-dessous :

- Etablissement de crédit : 1 923 322€

4. Changement significatif de la situation financière ou commerciale

L'Emetteur déclare qu'il n'y a pas eu de changement significatif de sa situation financière ou commerciale entre la fin du dernier exercice social et la date de l'ouverture de l'Offre.

C. Identité de l'offreur

La société Raizers est une société par actions simplifiée de droit français, dont le siège social est situé 16, rue Fourcroy, 75017, Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 804 419 901. Le site internet de l'Offreur est le suivant : www.raizers.com

Partie 3 – Informations concernant l’offre des instruments de placement

A. Description de l’offre

1. Généralités

Montant maximal pour lequel l’Offre est effectuée	2 100 000€
Montant minimal pour lequel l’Offre est effectuée	1 575 000€
Valeur nominale d’une Obligation	1€
Date d’ouverture de l’Offre	22/03/2022
Date de fermeture de l’Offre	01/04/2022
Date d’émission prévue des obligations	01/04/2022
Frais à charge des investisseurs	Aucun

2. Clôture anticipée

La clôture anticipée de la Période de Souscription interviendra automatiquement dès que le montant total souscrit dans le cadre de l’Emprunt obligataire atteindra le montant maximal à émettre soit, le montant de 2 100 000€. Une fois ce montant atteint, toute demande de souscription sera refusée dans le cadre de la présente Offre.

3. Modalités de souscription et de paiement

Les souscriptions et les versements de fonds correspondant seront effectués auprès de la banque séquestre selon les instructions apparaissant sur l’écran de la Plateforme Raizers. Le prix d’émission de chaque

Obligation sera payable en totalité à la souscription des Obligations, par versement en numéraire par carte bancaire ou par virement bancaire auprès de la Banque Séquestre.

La banque séquestre désignée est la société MangoPay SA, société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé 2, avenue Amélie, L-1126 Luxembourg et immatriculée sous le numéro B173459 RCS Luxembourg (la « Banque Séquestre »).

Raizers est dûment mandatée en vue de donner mainlevée à la Banque Séquestre de son obligation de conservation des financements à l’issue de la période de collecte et de lui donner instruction de verser lesdites sommes à l’Emetteur.

L’Emetteur et Raizers conviennent que les fonds versés par la Banque Séquestre à l’Emetteur correspondront au montant de l’Emprunt Obligataire, déduction faite de toute somme qui serait due par l’Emetteur auprès de Raizers conformément aux dispositions du contrat en date du 13 janvier 2022 conclu entre d’une part l’Emetteur et d’autre part Raizers relatif au présent Emprunt Obligataire (le « Contrat de prestation de services »).

La souscription aux deux millions cent mille (2 100 000) Obligations pourra être ouverte dès la signature du Contrat jusqu’au 01/04/2022 au plus tard (la « Période de Souscription »).

Chaque souscription sera considérée recevable par (i) la signature du bulletin de souscription et (ii) le paiement du prix de souscription correspondant.

Les souscriptions seront enregistrées jusqu’à complète souscription de l’Emprunt Obligataire selon la règle du « 1er arrivé, 1er servi » :

- Chaque jour, comptabilisation des paiements carte bancaire et virement bancaire ;
- À l’approche du montant total, en cas de réception de plusieurs paiements le même jour, les

souscriptions sont classées de la plus ancienne à la plus récente ;

– Lorsque le montant maximum est atteint, les souscriptions arrivant après, même recevable, sont annulées.

Les Obligations seront émises au plus tard le 01/04/2022 (la « Date d'Emission »).

L'Emprunt Obligataire pourra être clôturé par anticipation si la totalité des Obligations sont souscrites sur décision de l'Emetteur et avec l'accord écrit (par tout moyen y compris par e-mail) préalable de Raizers.

4. Emission des obligations

Les Obligations seront émises au plus tard le 01/04/2022.

5. Frais

Les frais juridiques, administratifs et autres en relation avec l'émission de l'Emprunt obligataire sont à charge de l'Emetteur.

B. Raisons de l'offre

1. Description du projet immobilier

Opération

L'opération **Hôtel Le Trayas** est située à cheval sur les communes de Théoule-sur-Mer et de Saint-Raphaël au [31 Avenue Frédéric Mistral, 06590 Théoule-sur-Mer](#).

Les opérateurs, **les frères YARAMIS**, à travers **MEGA INVEST**, ont remporté par adjudication le bien, ancien bâti détenu par l'État, anciennement réservé à l'accueil pour les vacances ou en résidence relai aux personnes civiles et militaires rattachées au ministère de la Défense.

L'hôtel est un bâti néo-classique qui affiche de belles prestations (mais nécessite de lourds travaux de rénovation pour qu'il puisse être exploité), d'une surface habitable de 1939 m², avec vue mer, implanté sur un foncier de plus de 4 000 m². L'hôtel dispose d'un bar, d'un restaurant et de places de parkings.

Les opérateurs, après avoir remporté la procédure d'adjudication, ont décidé de revendre le bien en bloc à un groupe hôtelier. Ils réalisent seulement les travaux de raccordement du bâti aux eaux usées. La facture a déjà été produite, les travaux étant réalisés par les services publics (Délégation Service Public de la CAVEM).

Une promesse de vente portant sur l'ensemble a été signée avec le groupe hôtelier sans condition suspensive de financement ni de permis de construire. La réitération est prévue sous 6 mois. L'acquéreur final, [3VHOTELS \(Lien pappers\)](#), est une société portée par la famille PATEL, qui possède plusieurs hôtels en France et aux États-Unis. La société détient 7 hôtels en France, dont plusieurs sous franchise Kyriad. La société holding du groupe dégageait 413 000 € de bénéfice en 2019, avant la période de crise sanitaire qui a fortement impacté le secteur hôtelier.

Emplacement

Le bâti, adressé sur la commune de **Théoule-sur-Mer**, se situe à cheval entre cette dernière et la ville de Saint-Raphaël, entre les départements du Var et des Alpes Maritimes. Toutes deux stations balnéaires, le projet profite idéalement de sa situation, situé face à la mer, à 13 minutes à pied des premières plages. Le secteur du Trayas est moins sujet au tourisme de masse, offrant des criques plus calmes et sauvages que les plages cannoises ou les plages de Fréjus et Saint-Raphaël centre.

Sa proximité avec le port de la Figueirette (moins de 2 km) lui permet de profiter de nombreux restaurants à proximité et de quelques commerces. Une offre plus large de restaurants, commerces et services est disponible dans le centre-ville de Théoule-sur-Mer (7km), Cannes (18km) ou Saint-Raphaël et Fréjus (25 km).

Le projet est situé à 18 km du centre-ville de Cannes, notamment de la Croisette, et à 12 km de la plage de la Bocca.

Zoom sur le programme

Lot n°	Niveau	Typologie	m ²	Terrain	Prix/m ²	Prix de vente	Précommercialisé	État de commercialisation
1		Hôtel	1 939	4 020	3 094	6 000 000	Oui	Sous promesse de vente
TOTAL			1 939		3 094	6 000 000		

Prix de marché

Les comparables sont rares sur le secteur, d'autant que le prix des hôtels varie énormément selon plusieurs critères (standing de l'hôtel, proximité avec la mer, équipements de l'hôtel, Chiffre d'affaires dégagé, vue depuis les chambres...).

Une expertise immobilière, demandée par MEGA INVEST, a été produite par un expert immobilier indépendant ([Site internet ; Références de l'expert](#)), expert près de la cour d'appel d'Aix-en-Provence, CAA de Marseille, Tribunal de Grande Instance de Draguignan, TC de Fréjus. Ils ont également comme client le CIC, la Banque Populaire Côte d'Azur...

Ces derniers ont rendu une Expertise en Évaluation immobilière « valeur vénale ».

Le bâti est décrit comme « une imposante construction ancienne du début du siècle, possédant charme et caractère, de style néoclassique, bordé de deux tours carrées. ».

L'hôtel était anciennement géré par l'IGESA (Institution de Gestion Sociale des Armées), établissement public réservé aux familles et enfants de tous les ressortissants civils et militaires du ministère de la Défense pour les vacances ou en résidence relai.

Il n'est plus en activité depuis 5 ans, et n'a pas été restauré depuis de nombreuses années. Malgré la qualité intrinsèque des prestations et du bâti, l'ensemble du bâti nécessite des travaux afin de le remettre aux normes et goûts actuels, et est décrit comme vétuste. L'expertise prévoit une enveloppe de 3 000 € / m² de travaux pour rénover l'hôtel à un haut niveau de standing pour être cohérent avec le secteur et l'emplacement de l'hôtel.

À la vue de ces éléments, la méthode par sol + construction vétusté a été retenue pour évaluer le bien (évaluation du terrain et de l'immeuble séparément).

Le terrain seul a été évalué à 1 579 945 € compte tenu de son emplacement, de la vue mer, et de la rareté des terrains sur le secteur.

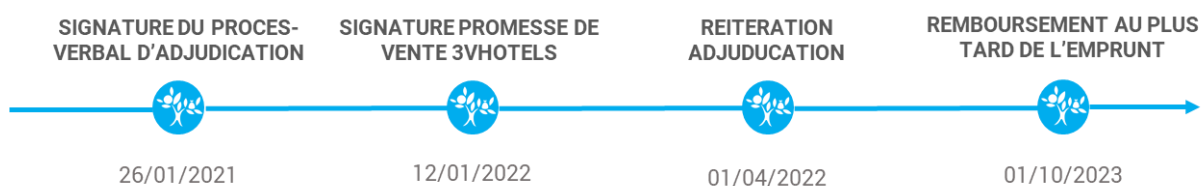
Le bâti a été évalué seul à 3 640 419 €, vétusté déduite.

L'ensemble a donc été estimé à 5 240 364 €, auxquels s'applique un coefficient environnemental de 110 % compte tenu de l'emplacement, de la qualité de la bâtisse, etc. **Soit un prix final de 5 674 440 €.**

Stratégie de commercialisation

Le bien a été commercialisé en direct par les frères YARAMIS via leur réseau.

Planning prévisionnel



Bilan de la promotion

Postes	Montants TTC	Commentaires
Chiffre d'affaires	6 000 000	3 094 €/m²
Coût d'acquisition	4 020 000	
Frais notaires	150 500	
Hypothèque	28 800	
Travaux	54 600	Raccordement uniquement
Autres frais garantie et d'intervention	18 000	
Frais financiers	126 000	
Coût de revient à l'acquisition	4 397 900	2 268 €/m²
Rétrocession sur prix de vente dans le cadre de l'adjudication	405 510	
Intérêts financiers	283 500	
Coût de revient total	5 086 910	2 623 €/m²
Marge nette	913 090	
<i>En % du Chiffre d'affaires</i>	<i>15%</i>	

2. Détails du financement de l'investissement ou du projet que l'offre vise à réaliser

Besoins	Ressources	
Prix de revient à l'acquisition TTC (= total des charges HT + TVA – frais financiers – frais de commercialisation)	Apport en fonds propres opérateur :	2 297 900 € 52%
	Emprunt obligataire émis sur la plateforme :	2 100 000 € 48%
Total besoins	4 397 900 €	Total ressources 4 397 900 € 100%

Partie 4 – Informations concernant les instruments de placement offerts

A. Caractéristiques des instruments de placement offerts

Les termes et conditions des Obligations sont décrits de manière extensive dans le document intitulé Contrat obligataire repris en Annexe à la présente Note d'information, et dont les principales caractéristiques sont reprises ci-dessous. Une souscription à une ou plusieurs Obligations entraîne l'adhésion explicite et sans réserve de l'Investisseur aux termes et conditions des Obligations.

Nature et catégorie	Obligations nominatives
Devise	€
Valeur nominale	1€
Date d'échéance	01/04/2022
Date de remboursement	01/10/2023
Modalités de remboursement	Le remboursement interviendra à l'échéance conformément à l'article 16 du Contrat obligataire ou de manière anticipée conformément à l'article 17 du Contrat obligataire.
Restriction de transfert	Librement cessible
Taux d'intérêt annuel brut	9%
Date de paiement des intérêts	Les intérêts seront payés à la date stipulée à l'article 14 du Contrat obligataire

Partie 5 – Toute autre information importante adressée oralement ou par écrit à un ou plusieurs investisseurs sélectionnés

A. Droit applicable

Les obligations et toutes les obligations non contractuelles résultant des Obligations ou en rapport avec celles-ci sont régies et doivent être interprétées conformément au droit français.

B. Litige

Tout litige relatif à l'interprétation, la validité ou le respect de la Note d'Information que l'Emetteur et les Obligataires ne parviendraient pas à résoudre à l'amiable sera de la compétence exclusive des tribunaux français.

C. Information aux obligataires

Les informations relatives au suivi des activités de l'Emetteur seront disponibles sur le site de Raizers (www.raizers.com).

Annexes

1. Contrat obligataire
2. Comptes annuels pour les exercices 2018, 2019 et 2020

**MEGA INVEST – Immatriculée au RCS de Pontoise
n° 500 100 276 - SARL (en cours de transformation en SAS) au
capital de 125 000 €
10, Rue du Pressoir - 95400 Villiers-le-Bel**

**CONTRAT D'EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE
D'UN MONTANT DE 2 100 000 EUROS
COMPOSE DE 2 100 000 OBLIGATIONS
(le « Contrat »)**

AVERTISSEMENT

La présente émission obligataire est réalisée dans le cadre d'une opération de financement participatif telle que définie à l'article L.411-2-1 bis du Code monétaire et financier.

L'attention des investisseurs est attirée sur les facteurs de risques inhérents à cette opération tels qu'indiqués dans l'accès restreint et progressif au site internet www.raizers.com ayant précédé l'accès au présent document.

La diffusion, directe ou indirecte, dans le public en France des instruments financiers acquis à l'occasion de cette émission ne peut être réalisée que dans les conditions prévues aux articles L.411-1, L.411-2, L.412-1 et L.621-8 à L.621-8-3 du Code monétaire et financier.

Cette opération n'a pas donné lieu ni ne donnera lieu à l'établissement d'un prospectus soumis au visa de l'Autorité des Marchés Financiers.

1 EMETTEUR DES OBLIGATIONS

La société MEGA INVEST, SARL (en cours de transformation en SAS), dont le siège social est situé 10, Rue du Pressoir - 95400 Villiers-le-Bel et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Pontoise sous le numéro 500 100 276, dûment représentée aux fins des présentes (l'« **Emetteur** ») a souhaité réaliser la présente émission obligataire dans le cadre de son activité.

2 PLATEFORME D'EMISSION DES OBLIGATIONS

L'Emetteur a pour activité : « Promotion immobilière ». L'acquisition, la construction, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous terrains, immeubles et autres biens immobiliers, toutes activités liées au bâtiment : achat, vente, construction, rénovation de tous biens immobiliers ou de tous matériaux de bâtiment ainsi que toutes prestations connexes et complémentaires à ces activités. Acquisition et gestion de valeurs mobilières, prise de participation ou intérêts dans toute entreprise commerciale et industrielle, la fourniture de moyens et prestations, d'animation, de services administratifs, financiers, comptables ou de secrétariat au profit de toute société liée par une participation ou autres, ainsi que toutes prestations connexes et complémentaires à ces activités.

L'Emetteur a souhaité procéder à une émission obligataire dont il a proposé la souscription sur la plateforme de financement participatif de la société Raizers (la « **Plateforme Raizers** »), société par actions simplifiée dont le siège social est situé au 16, rue Fourcroy 75017 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 804 419 901 (« **Raizers** »), dûment représentée aux fins des présentes.

3 UTILISATION DES FONDS

Les fonds provenant de la présente émission obligataire seront intégralement utilisés pour le financement de l'acquisition d'un bâti à destination d'hôtel. L'opération est nommée « Le Grand Hôtel du Trayas », et est située Avenue des Mimosas, Le Trayas - Saint-Raphaël (83700) (« **l'Opération** »).

Plus précisément, « Le Grand Hôtel du Trayas » est un bâtiment néo-classique élevé de 4 étages et 21 places de parkings sur un terrain d'assise de 4 020 m², cadastré sur la commune de Saint-Raphaël Section BO N° 189 et 256 et sur la commune de Théoule-sur-Mer section A n° 661 et 662.

4 MONTANT DE L'EMISSION

L'emprunt obligataire, d'un montant nominal de deux millions cent mille euros (2 100 000 €) (l'« **Emprunt Obligataire** »), est représenté par deux millions cent mille (2 100 000) obligations émises par l'Emetteur, d'un montant nominal d'un euro (1 €) chacune, portant intérêt au taux fixé à la clause 14 du Contrat (les « **Obligations** »).

L'Emprunt Obligataire est régi par les articles L.213-5 et suivants du Code monétaire et financier et L.228-38 et suivants du Code de commerce.

Si le montant global des souscriptions reçues à l'issue de la Période de Souscription était inférieur à soixante-quinze pour cent (75%) du montant total de l'Emprunt Obligataire, celui-ci sera annulé et les versements reçus par l'Emetteur restitués aux souscripteurs dans un délai maximum de trente (30) jours calendaires à compter la clôture de la Période de Souscription.

Si le montant global des souscriptions reçues à l'issue de la Période de Souscription était égal ou inférieur à cent pour cent (100%) du montant total de l'Emprunt Obligataire, mais supérieur à soixante-quinze pour cent (75%) de celui-ci, l'Emetteur pourra limiter le montant de l'Emprunt au montant des souscriptions reçues avec l'accord du Représentant de la Masse des Obligataires et émettre les Obligations correspondantes sur la base de la même valeur nominale.

5 FORME DES OBLIGATIONS

Les Obligations seront émises sous la forme nominative. La propriété des Obligations sera établie par une inscription en compte, conformément aux articles L.211-3 et suivants du Code monétaire et financier (chaque propriétaire d'Obligations étant un « **Porteur** »).

Aucun document matérialisant la propriété des Obligations ne sera émis en représentation des Obligations.

6 PRIX D'EMISSION

Les Obligations seront émises à leur valeur nominale, soit au prix d'un euro (1 €), payable en totalité à la souscription, avec un minimum de souscription pour chaque Porteur de mille (1 000) Obligations, soit mille euros (1 000 €).

7 MODALITES DE SOUSCRIPTION

Les souscriptions et les versements de fonds correspondant seront effectués auprès de la banque séquestre selon les instructions apparaissant sur l'écran de la Plateforme Raizers. Le prix d'émission de chaque Obligation sera payable en totalité à la souscription des Obligations, par versement en numéraire par carte bancaire ou par virement bancaire auprès de la Banque Séquestre.

La banque séquestre désignée est la société MangoPay SA, société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé 2, avenue Amélie, L-1126 Luxembourg et immatriculée sous le numéro B173459 RCS Luxembourg (la « **Banque Séquestre** »).

Raizers est dûment mandatée en vue de donner mainlevée à la Banque Séquestre de son obligation de conservation des financements à l'issue de la période de collecte et de lui donner instruction de verser lesdites sommes à l'Emetteur.

L'Emetteur et Raizers conviennent que les fonds versés par la Banque Séquestre à l'Emetteur correspondront au montant de l'Emprunt Obligataire, déduction faite de toute somme qui serait due par l'Emetteur auprès de Raizers conformément aux dispositions du contrat en date du 13 janvier 2022 conclu entre d'une part l'Emetteur et d'autre part Raizers relatif au présent Emprunt Obligataire (le « **Contrat de prestation de services** »).

8 DUREE DE LA SOUSCRIPTION

La souscription aux deux millions cent mille (2 100 000) Obligations pourra être ouverte dès la signature du Contrat jusqu'au 01/04/2022 au plus tard (la « **Période de Souscription** »).

Chaque souscription sera considérée recevable par (i) la signature du bulletin de souscription et (ii) le paiement du prix de souscription correspondant.

Les souscriptions seront enregistrées jusqu'à complète souscription de l'Emprunt Obligataire selon la règle du « 1^{er} arrivé, 1^{er} servi » :

- Chaque jour, comptabilisation des paiements carte bancaire et virement bancaire ;
- À l'approche du montant total, en cas de réception de plusieurs paiements le même jour, les souscriptions sont classées de la plus ancienne à la plus récente ;
- Lorsque le montant maximum est atteint, les souscriptions arrivant après, même recevable, sont annulées.

Les Obligations seront émises au plus tard le 01/04/2022 (la « **Date d'Emission** »).

L'Emprunt Obligataire pourra être clôturé par anticipation si la totalité des Obligations sont souscrites sur décision de l'Emetteur et avec l'accord écrit (par tout moyen y compris par e-mail) préalable de Raizers.

9 DURÉE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE

9.1 Durée de l'Emprunt Obligataire

Les Obligations sont émises pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de la Date d'Emission.

Ainsi, un an et demi après la Date d'Emission (la « **Date d'échéance** »), chaque Obligation aura été remboursée.

9.2 Option offerte à l'Emetteur

A la Date d'échéance, il est entendu entre les Parties que l'Emetteur pourra, sous réserve d'en informer au préalable Raizers quarante-cinq (45) jours à l'avance par courriel avec accusé de réception, demander un décalage de la Date d'échéance initialement prévue de six (6) ; ces six (6) mois pouvant être prolongés à nouveau de six (6) mois maximum.

Il est précisé que : i) chacun des décalages doit être justifié par de bonnes raisons (retard de travaux, non-obtention d'autorisations administratives, retard de commercialisation, etc.) et ii) l'Emetteur doit obtenir l'accord écrit préalable de Raizers pour que la prolongation de l'Emprunt Obligataire soit effective. Sans cet accord écrit de Raizers, il est entendu que la prolongation de l'Emprunt Obligataire demandée par l'Emetteur ne pourra pas avoir lieu.

Par ailleurs, si l'Emetteur obtient l'accord écrit préalable de Raizers pour une prolongation de l'Emprunt Obligataire de six (6) mois, le taux d'intérêt applicable sera le Taux d'Intérêt initialement prévu en Article 14 augmenté d'un pourcent (1%). Si l'Emetteur obtient l'accord écrit préalable de Raizers pour une prolongation de l'Emprunt de six (6) mois supplémentaires, le taux d'intérêt applicable sera le Taux d'Intérêt initialement prévu en Article 14 augmenté de deux pourcents (2%).

En cas de défaut de remboursement à la nouvelle date d'échéance (soit six (6) ou douze (12) mois après la Date d'échéance initiale), le Taux d'Intérêt sera majoré d'une pénalité de retard de trois pourcents (3%), tel que prévu en Article 15 du Contrat.

Enfin, il est indiqué que l'exercice de cette option offerte à l'Emetteur ne nécessite pas la conclusion d'un avenant par écrit et qu'un tel décalage ne sera pas assimilé à un retard de remboursement.

10 RANG DES OBLIGATIONS ET MAINTIEN DE L'EMPRUNT À SON RANG

Le principal et les intérêts des Obligations constituent des engagements directs, inconditionnels, non subordonnés et, sous réserve des stipulations ci-après, non assortis de sûretés de l'Emetteur, venant à tout moment, au même rang entre elles et (sous réserve des dispositions impératives du droit français) au même rang que tous les autres engagements chirographaires, présents ou futurs, de l'Emetteur.

L'Emetteur s'engage, jusqu'au remboursement de la totalité des Obligations, à ne conférer ni ne permettre que subsiste un quelconque nantissement, hypothèque, gage ou autre sûreté de quelque nature que ce soit, sauf (i) au profit d'un établissement de crédit ou (ii) avec l'accord exprès écrit et préalable du Représentant de la Masse, sur l'un quelconque de ses actifs ou revenus, présents ou futurs, en garantie d'un endettement souscrit ou garanti par l'Emetteur après l'émission des Obligations, sans en faire bénéficier pari-passu les Obligataires, en consentant les mêmes garanties et le même rang aux Obligataires.

11 GARANTIE A PREMIERE DEMANDE / CAUTION PERSONNELLE

GROUPE DUCHER, société par actions simplifiée au capital de 1 303 900 euros, dont le siège social est situé au 29 Rue des Neuf Arpents, 95400 Villiers-le-Bel, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Pontoise sous le numéro 449 468 206, s'est engagée à garantir le complet remboursement du présent Emprunt Obligataire en vertu d'une garantie à première demande.

ET

Monsieur Ibrahim YARAMIS, né le 04/06/1973, résidant au 5 Rue Falande 95720 Bouqueval, s'est engagé à garantir le complet remboursement du présent Emprunt Obligataire en vertu d'une caution personnelle.

12 GARANTIE HYPOTHECAIRE

Pour garantir le complet remboursement du présent Emprunt Obligataire (principal, intérêts, frais et accessoires), une hypothèque de premier rang sera inscrite sur l'actif immobilier décrit en article 3 par le Représentant de la Masse le jour de l'acquisition dudit actif immobilier par l'Emetteur, ci-après dénommée la « **Garantie Hypothécaire** ».

Pour garantir aux Porteurs l'utilisation des fonds visée à l'article 3 ci-dessus et la prise de garantie hypothécaire visée au présent article 12, l'Emetteur affecte à titre de gage au profit du Représentant de la Masse, qui accepte, la somme représentant le montant de l'Emprunt Obligataire (déduction faite de toute somme qui serait due par l'Emetteur auprès de Raizers ainsi qu'il est dit à l'article 7 ci-dessus) qui sera versée au notaire représentant Raizers pour la prise de garantie hypothécaire susvisée (le « Notaire Séquestre »).

Pour assurer la validité du gage, cette somme sera versée au Notaire Séquestre, qui en sera constitué dépositaire et séquestre.

Raizers est dûment mandatée en vue de donner mainlevée au Notaire Séquestre de son obligation de conservation de la somme susvisée et de lui donner instruction de verser ladite somme au notaire représentant l'Emetteur pour l'utilisation des fonds visée à l'article 3 ci-dessus et la prise de garantie hypothécaire susvisée.

Par dérogation à l'article 1960 du Code civil, l'Emetteur autorise d'ores et déjà et de manière irrévocable le Notaire Séquestre à libérer le montant séquestré à la seule demande de Raizers.

Ce versement sur instruction de Raizers vaudra au Notaire Séquestre pleine et entière décharge de sa mission.

L'encaissement des fonds par le Notaire Séquestre vaudra acceptation de la mission qui lui est confiée dans les termes stipulés aux présentes.

13 CONDITIONS SUSPENSIVES

La validité du Contrat est soumise à la réalisation des conditions suspensives suivantes (ci-après les « **Conditions Suspensives** »). Le versement des fonds ne pourra donc avoir lieu que lorsque les Conditions Suspensives ci-dessous seront réalisées :

- Réception de l'acte d'affectation hypothécaire sur le foncier et bâtis ;
- Réception de l'Assemblée Générale dûment signée, des statuts modifiés et de la preuve du dépôt des éléments concernant la transformation de MEGA INVEST en SAS ;
- Réception de l'original de la caution personnelle ;
- Réception de la garantie à première demande.

14 INTÉRÊTS

Les Obligations portent intérêt de la Date d'Emission (incluse) jusqu'à la Date d'Echéance (exclue) au taux de neuf pour cent (9%) (le « **Taux d'Intérêt** ») l'an de leur valeur nominale, sur une base de 365 jours par an, calculé comme suit :

$$Mv = Mi \times Tx$$

Mv : Montant à verser

Mi : Montant toujours investi

Tx : Taux d'intérêt annuel

le résultat étant arrondi à la deuxième décimale la plus proche (les demis étant arrondis à la décimale inférieure).

Les intérêts sont payables annuellement à terme échu au jour et mois de la Date d'Emission de l'obligation de chaque année ou au premier jour ouvré de paiement interbancaire subséquent.

Chaque Obligation cessera de porter intérêt à compter de sa date de remboursement effectif, à moins que le paiement du principal ne soit indûment refusé ou retenu. Dans ce cas, le montant de l'Obligation qui n'a pas été dûment payé continuera de porter intérêt conformément au présent article (tant avant qu'après le prononcé du jugement) jusqu'à la date à laquelle toutes les sommes dues au titre de l'Obligation sont reçues par ou pour le compte du Porteur concerné.

15 INTERETS DE RETARD

Toute somme en principal, intérêts, frais et accessoires exigibles en vertu des stipulations des présentes qui ne serait pas payée à la bonne date, portera intérêt de plein droit, à partir de cette date jusqu'au jour de son paiement effectif, au taux initialement prévu majoré d'une pénalité de 3% supplémentaires et sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure préalable. Les intérêts de retard seront calculés sur la base du nombre de jours écoulés et d'une année de 365 jours (ou 366 pour les années bissextiles).

Cette stipulation ne pourra nuire à l'exigibilité survenue et, par suite, ne pourra pas valoir accord de délai de règlement.

16 REMBOURSEMENT

A moins qu'elles n'aient été préalablement remboursées, les Obligations seront amorties en totalité à la Date d'Échéance.

Les Obligations intégralement amorties seront immédiatement annulées et ne pourront pas, par conséquent, être réémises ou revendues.

17 REMBOURSEMENT ANTICIPÉ VOLONTAIRE DE L'EMETTEUR

L'Émetteur pourra, à compter de toute date suivant la Date d'Emission, à son gré, procéder au remboursement de la totalité ou d'une partie seulement des Obligations restant en circulation à tout moment avant leur Date d'Échéance (la « **Date de Remboursement Volontaire** ») au Montant de Remboursement Volontaire.

En toutes hypothèses, le taux d'intérêt applicable en cas de remboursement anticipé (total ou partiel), sera au minimum de trois pourcent et soixante-quinze pour dix-mille (3,75%) (le « **Taux d'intérêt Minimum** »).

17.1 Remboursement anticipé total

En cas de remboursement de la totalité des Obligations, le « **Montant de Remboursement Volontaire** » sera égal, pour chaque Obligation à cent pour cent (100%) de la valeur nominale de l'Obligation augmenté des intérêts courus.

Pour un emprunt de 24 mois au taux de 10% annuel avec un taux minimum de 5%.

Exemple 1 (Remboursement Total) : En cas de remboursement anticipé volontaire de l'Emetteur au bout de 2 mois, le taux d'intérêt (calculé au *pro rata*) devrait être de 1,67%. En effet, le calcul du taux d'intérêt sur 2 mois est le suivant : $(10\% \text{ d'intérêts} / 12 \text{ mois}) \times 2 = 1,67\%$.

Ce taux d'intérêt étant inférieur à 5%, celui-ci ne s'appliquera pas. Raizers appliquera dans cette hypothèse le taux minimum de 5%.

Dans cet exemple, si l'Emprunt Obligataire est remboursé avant 6 mois, le taux appliqué sera le taux minimum de 5%. Si l'Emprunt Obligataire est remboursé après 6 mois, le Taux d'Intérêt de 10% défini en article 14 s'applique.

Exemple 2 (Remboursement Total) : En cas de remboursement anticipé volontaire de l'Emetteur au bout de 9 mois, le taux d'intérêt est de 7,5%. En effet, $(10\% \text{ d'intérêts} / 12 \text{ mois}) \times 9 = 7,5\%$.

Ce taux n'étant pas inférieur au taux forfaitaire de 5%, le calcul du montant des intérêts exigibles au bout de 9 mois se fera bien sur la base d'un taux de 7,5%.

17.2 Remboursement anticipé partiel

En cas de remboursement d'une partie seulement des Obligations, le « **Montant de Remboursement Volontaire** » sera égal à un multiple en nombre entier du montant minimum de souscription.

Les Obligations remboursées ne pourront l'être qu'en totalité et seront donc annulées au prorata de la détention de chaque Porteur. Les autres Obligations n'ayant pas été remboursées portent intérêts dans les conditions décrites à l'article 14 du Contrat.

Si l'Emetteur souhaite rembourser les Obligations restantes avant la Date d'échéance, l'article 17.1 s'appliquera en cette hypothèse.

Exemple 3 (Remboursement Partiel) : Pour un emprunt de 24 mois d'un montant de 300 000€ (300 000 obligations), au taux de 10% annuel avec un taux minimum de 5%.

- **Si l'Emetteur souhaite rembourser une 1^{ère} tranche de 100 000 obligations (100 000€) au bout de 3 mois :**
 - o L'Emetteur remboursera 100 000 obligations (100 000€) ; ces obligations seront donc annulées.
 - o Le taux d'intérêt applicable au titre de ces 100 000 obligations devrait être égal à 2,5% ($10\% \text{ d'intérêts} / 12 \text{ mois} \times 3 = 2,5\%$).
 - o Ce taux étant inférieur au taux d'intérêt minimum de 5%, c'est le taux d'intérêt minimum qui sera appliqué. Le montant des intérêts dus sera donc de 5 000 € ($5\% \times 100\,000\text{€} = 5\,000\text{€}$).
 - o Ces intérêts seront payés annuellement.
 - o Les 200 000 autres obligations continuent de porter intérêts au taux de 10%.

- **Si l'Emetteur souhaite rembourser une 2^{ème} tranche de 100 000 obligations (100 000 €) au bout de 9 mois :**
 - o L'Emetteur remboursera 100 000 obligations (100 000 €), ces obligations seront donc annulées.
 - o Le taux d'intérêt applicable au titre de ces 100 000 obligations devrait être égal à 7,5% ($10\% \text{ d'intérêts} / 12 \text{ mois} \times 9 = 7,5\%$).
 - o Ce taux étant supérieur au taux d'intérêt minimum de 5%, c'est ce taux d'intérêt de 7,5% qui sera appliqué. Le montant des intérêts dus sera donc de 7 500 € ($7,5\% \times 100\,000\text{€} = 7\,500\text{€}$).
 - o Ces intérêts seront payés annuellement.
 - o Les 100 000 autres obligations continuent de porter intérêts au taux de 10%.

- **Au bout de 12 mois, l'Emetteur devra payer les montants d'intérêts suivants :**
 - o Au titre de la 1^{ère} Tranche : 5 000€
 - o Au titre de la 2^{ème} Tranche : 7 500€
 - o Au titre des 100 000 obligations restantes (non remboursées et non annulées à cette date) : 10 000 € ($100\,000\text{€} \times 10\% = 10\,000\text{€}$)

Soit une échéance d'intérêts totale de 22 500 € ($5\,000\text{€} + 7\,500\text{€} + 10\,000\text{€} = 22\,500\text{€}$)

18 EXIGIBILITÉ ANTICIPÉE

En cas de survenance de l'un des événements prévus ci-dessous, le Représentant de la Masse agissant pour le compte de la Masse, de sa propre initiative ou à la demande de tout Porteur, pourra, sur simple notification écrite, sans mise en demeure préalable, avant qu'il n'ait été remédié au manquement considéré, rendre immédiatement et de plein droit exigible le remboursement de la totalité, et non d'une partie seulement, des Obligations, à leur valeur nominale majorée des intérêts courus jusqu'à la date effective de remboursement, sans que le montant des intérêts ne puisse être inférieur à l'équivalent du montant des intérêts courus à la Date de Remboursement anticipé au taux minimum de 3,75 %. Les modalités de calcul du taux et du montant des intérêts en cas d'exigibilité anticipée sont identiques à celles énoncées en article 17. :

- Défaut de paiement de tout montant, en principal ou intérêt, dû au titre de l'Emetteur depuis plus de vingt (20) jours ouvrés à compter de la date d'exigibilité de ce paiement ;
- en cas de vente de la totalité des lots ;
- S'il n'est pas remédié à l'un des manquements ci-dessous dans un délai de vingt (20) jours ouvrés à compter de la réception par l'Emetteur de la notification dudit manquement :
 - Modification(s) de l'Opération décrite en article 3 (exemple : l'Emetteur souhaite modifier son permis de construire initial), sauf si l'Emetteur en a informé au préalable le Représentant de la Masse par écrit et que ce dernier a consenti à une/de telle(s) modification(s) ;
 - Non-respect par l'Emetteur de ses engagements quant à l'affectation des fonds ;
 - Inexactitude d'une information financière, ou relative à la situation financière de l'Emetteur ;
 - Refus du commissaire aux comptes ou de l'expert-comptable de certifier les comptes de l'Emetteur ;
 - Changement de contrôle immédiat ou futur de l'Emetteur et/ou modification de son/ses ultime(s) bénéficiaire(s) économique(s).

Plus particulièrement, il est entendu que les événements suivants sont des cas de défaut en ce qu'ils peuvent conduire à une modification significative du contrôle effectif de l'Emetteur :

- o le transfert de plus de 33% du capital social et/ou des droits de vote de l'Emetteur à un tiers (actionnaire/associé déjà existant de l'Emetteur ou nouvel actionnaire/associé) ;
- o Tout événement ayant pour effet d'entraîner une modification du contrôle de l'Emetteur au sens de l'article L 233-3 du Code de commerce ;
- o L'apport en fiducie-sûreté de la totalité ou d'une partie seulement du capital social de l'Emetteur (ou d'une société affiliée à l'Emetteur) ayant pour conséquence de modifier le(s) ultime(s) bénéficiaire(s) économique(s) de l'Emetteur.

La notion d'« **ultimes bénéficiaires économiques** » renvoie aux « bénéficiaires effectifs » de l'Emetteur tel que ce terme est défini par les articles L 561-2-2 et R 561-1 du Code monétaire et financier,

-
- En cas de décès, état de cessation de paiement ou de surendettement, de redressement judiciaire civil ou commercial, de liquidation judiciaire, de faillite personnelle ou de déconfiture du représentant légal de l'Emetteur et ce dans les limites permises par la loi ;
- En cas de manquement à l'une quelconque des obligations prévues au présent Contrat et en particulier aux déclarations et garanties de l'Emetteur ;
- En cas de défaut de paiement des créances du Trésor public, de la sécurité sociale et des salariés, ouverture d'une procédure d'alerte, de règlement amiable, d'une procédure collective ou de toute autre procédure similaire ;
- En cas de cessation de l'activité de l'Emetteur ou dissolution de l'Emetteur ;
- En cas de dissimulation par l'Emetteur d'informations pertinentes et plus généralement un comportement judiciairement répréhensible du dirigeant de l'Emetteur ;

- En cas d'exigibilité anticipée de toute somme due par l'Emetteur au titre de l'un quelconque des contrats relatifs à d'autres financements conclus par l'Emetteur par l'intermédiaire de Raizers ou leur résiliation pour quelque cause que ce soit ;
- En cas d'exigibilité anticipée de toute somme due par l'Emetteur au titre d'un financement, en ce compris un prêt bancaire, une émission d'obligations ou de bons de caisse, pour quelque cause que ce soit.

L'Emetteur s'engage à communiquer dans un délai de trois (3) jours calendaires à Raizers toute information de nature à entraîner un cas d'exigibilité, et ce dès qu'il en aura connaissance.

19 PROCEDURE DE RECouvreMENT

Le Représentant agissant pour le compte de la Masse, de sa propre initiative ou à la demande de tout Porteur, pourra, en cas de défaillance de l'Emetteur dans l'exécution des paiements des intérêts et du principal dans un délai de plus de dix (10) jours ouvrés à la suite de la constatation du défaut de l'Emetteur, procéder à une mise en demeure. En cas de non-exécution dans les dix (10) jours ouvrés suivant la réception de la mise en demeure, le Représentant agissant pour le compte de la Masse pourra réitérer cette mise en demeure puis introduire une action en justice devant les tribunaux compétents.

En cas de mise en œuvre d'une procédure de recouvrement par le Représentant, les frais liés à cette procédure (notamment les frais de conseil) seront avancés par le Représentant et facturés à l'Emetteur. En outre, si le montant recouvert à l'issue de la procédure ne couvre pas la totalité du montant exigible à cette date (capital, intérêts et frais de procédure avancés par le Représentant), il est prévu que les frais avancés par le Représentant seront déduits du montant recouvert au profit des Porteurs.

20 PAIEMENT

Le paiement du principal et des intérêts dus au titre des Obligations sera coordonné par la société Raizers et se fera par l'intermédiaire de la Banque Séquestre. Le paiement sera effectué en euros par crédit ou par transfert sur le compte MangoPay (solution Leetchi Corp. S.A.) du Porteur libellé en euros, conformément aux dispositions fiscales applicables ou à d'autres dispositions légales ou réglementaires applicables, et sous réserve des stipulations de l'Article 21 (Régime Fiscal) ci-après.

Tous les paiements valablement effectués aux Porteurs libèreront l'Émetteur, le cas échéant, de toutes obligations relatives à ces paiements. Les Porteurs ne supporteront ni commission ni frais au titre de ces paiements.

21 REGIME FISCAL

Il est rappelé que la perception des intérêts d'obligations constitue une valeur mobilière de placement au regard de l'administration fiscale. A ce titre, elle est soumise à prélèvements sociaux ainsi qu'au barème de l'imposition sur le revenu. La gestion de ces flux fiscaux est assumée par Raizers en ce qui concerne les retenus à la source.

La documentation relative au traitement fiscal des valeurs mobilières de placement par l'administration fiscale française est disponible en version libre d'accès sur la Plateforme Raizers.

22 AUTORISATION DE L'EMISSION PAR L'EMETTEUR

L'émission de l'Emprunt Obligataire par l'Emetteur peut être conditionnée par une décision de la collectivité des associés ou actionnaires de la société émettrice, ou par une décision de l'associé unique de ladite société.

Il est entendu entre les Parties que l'Emetteur est seul responsable :

- Du bon respect des conditions de forme applicables au procès-verbal afférent à une telle décision ;
- De l'archivage du procès-verbal via les supports matériels admis par la loi.

Il est rappelé à l'Emetteur que l'ensemble des conditions de formes et d'archivage relatives au procès-verbal ainsi que leurs sanctions sont prévues dans le Code de commerce.

En tout état de cause, Raizers ne pourra à aucun moment voir sa responsabilité engagée en cas de procès-verbal non conforme aux dispositions législatives et réglementaires applicables en la matière. Ainsi, l'Emetteur sera toujours tenu de rembourser l'Emprunt Obligataire selon les termes du présent Contrat.

23 MASSE DES OBLIGATAIRES

Les Porteurs seront automatiquement groupés en une masse (la « **Masse** ») pour la défense de leurs intérêts communs.

La Masse sera régie par les dispositions des articles L.228-46 et suivants du Code de commerce, sous réserve des stipulations ci-après.

23.1 Personnalité morale

La Masse disposera de la personnalité morale et agira d'une part par l'intermédiaire d'un représentant (le « **Représentant de la Masse** ») et d'autre part par l'intermédiaire d'une assemblée générale des Porteurs.

La Masse seule, à l'exclusion des Porteurs pris individuellement, exercera les droits, actions et avantages communs actuels et futurs attachés aux Obligations.

23.2 Représentant de la Masse

La qualité de Représentant de la Masse peut être attribuée à une personne de toute nationalité. Toutefois, les personnes suivantes ne peuvent être choisies comme Représentant de la Masse :

- L'Emetteur, ses employés et leurs ascendants, descendants et conjoints ;
- Les entités garantes de tout ou partie des engagements de l'Emetteur ; et
- Les personnes auxquelles l'exercice de la profession de banquier est interdit ou qui sont déchues du droit de diriger, administrer ou gérer une société en quelque qualité que ce soit.

Le Représentant de la Masse initial sera la société Raizers.

Le Représentant de la Masse sera soumis aux dispositions des articles L.228-46 et suivants du Code de commerce. Le Représentant de la Masse pourra être révoqué ou remplacé par l'assemblée générale des Porteurs statuant à la majorité de 90% sur la base d'un *quorum* de 100% des Porteurs.

Le Représentant de la Masse ne recevra pas de rémunération au titre de l'exercice de ses fonctions.

23.3 Pouvoirs du Représentant

Sauf résolution contraire de l'assemblée générale des Porteurs, le Représentant de la Masse aura le pouvoir d'accomplir tous les actes de gestion nécessaires pour la défense des intérêts communs des Porteurs. Toutes les procédures judiciaires intentées à l'initiative ou à l'encontre des Porteurs devront, pour être recevables, l'être à l'initiative ou à l'encontre du Représentant de la Masse. Le Représentant de la Masse ne peut pas s'immiscer dans la gestion des affaires de l'Emetteur.

Sauf avis contraire des Porteurs, il est entendu que le Représentant de la Masse pourra décider à tout moment à compter de la date de signature du Contrat, et avec l'accord préalable de l'Emetteur, de modifier certaines dispositions dudit Contrat et notamment celles relatives :

- A la durée de la souscription (Article 8) ;
- A la durée de l'Emprunt Obligataire (Article 9) ;
- Aux garanties (Articles 11 et 12).
- Aux intérêts et, plus précisément, celles relatives au paiement des intérêts, à leurs modalités d'amortissement et à leur taux (Articles 14 et 15).

Le Représentant de la Masse pourra également décider de modifier les dispositions relatives au montant de l'émission (Article 4) mais cela uniquement jusqu'à la Date d'Emission au plus tard et en conformité avec le montant minimum global de souscription défini en Article 4 (75% du montant total de l'Emprunt Obligataire).

Dans ce cadre, chacun des Porteurs signera, au moment de la souscription, une procuration autorisant et donnant tous pouvoirs au Représentant de la Masse pour réaliser les modifications du Contrat visées ci-dessus. Cette procuration est attachée en Annexe 1 au présent Contrat.

23.4 Assemblées générales des Porteurs

Les assemblées générales des Porteurs pourront être réunies à tout moment, sur convocation par l'Emetteur ou par le Représentant de la Masse. Un ou plusieurs Porteurs, détenant ensemble au moins un trentième (1/30e) des Obligations en circulation, pourront adresser à l'Emetteur et au Représentant de la Masse une demande de convocation de l'assemblée générale ; si cette assemblée générale n'a pas été convoquée dans les deux (2) mois suivant la demande, les Porteurs concernés pourront charger l'un d'entre eux de déposer une requête auprès du tribunal compétent dans le ressort de la Cour d'Appel de Paris afin qu'un mandataire soit nommé pour convoquer l'assemblée.

Une convocation indiquant la date, l'heure, le lieu, l'ordre du jour et le quorum exigé sera adressé par le Représentant de la Masse au moins quinze (15) jours calendaires avant la date de tenue de l'assemblée.

Chaque Porteur a le droit de participer à l'assemblée en personne ou par mandataire. Chaque Obligation donne droit à une (1) voix.

23.5 Pouvoirs des assemblées générales

L'assemblée générale est habilitée à délibérer sur la rémunération, la révocation ou le remplacement du Représentant de la Masse à la majorité stipulée ci-avant, et peut également statuer sur toute autre question afférente aux droits, actions et avantages communs actuels et futurs attachés aux Obligations, y compris afin d'autoriser le Représentant à agir, que ce soit en demande ou en défense.

L'assemblée générale peut en outre délibérer sur toute proposition tendant à la modification des présentes, et notamment sur toute proposition de compromis ou de transaction sur des droits litigieux ou ayant fait l'objet de décisions judiciaires.

Il est cependant précisé que l'assemblée générale ne peut pas accroître la charge des Porteurs, ni établir une inégalité de traitement entre les Porteurs, ni convertir les Obligations en actions.

L'assemblée générale ne pourra valablement délibérer sur première convocation que si les Porteurs présents ou représentés détiennent au moins un cinquième (1/5e) du montant principal des Obligations en circulation. Sur deuxième convocation, aucun *quorum* ne sera exigé. Les résolutions seront adoptées à la majorité des deux tiers (2/3) des Porteurs présents ou représentés. A l'exception de la révocation ou du remplacement du Représentant de la Masse dans les conditions ci-avant.

23.6 Consultation écrite

Les décisions collectives visées à l'Article 24.5 peuvent être prises, au choix de Raizers, en assemblée générale ou bien faire l'objet d'une consultation écrite.

Dans le cadre d'une consultation écrite, Raizers adresse à chaque Porteur, par courriel, le texte des résolutions proposées ainsi que les documents nécessaires à l'information des Porteurs. Les Porteurs disposent d'un délai de sept (7) jours calendaires à compter de la réception du projet de résolutions pour transmettre leur vote à Raizers par courriel.

Tout Porteur n'ayant pas répondu dans le délai ci-dessus est considéré comme s'étant abstenu.

23.7 Information des Porteurs

Chaque Porteur ou son représentant aura le droit, pendant la période de quinze (15) jours calendaires précédant la tenue de chaque assemblée générale, de consulter ou prendre copie des résolutions proposées et des rapports présentés à ladite assemblée. Ces documents pourront être consultés au siège de l'Emetteur et en tout autre lieu indiqué dans la convocation de ladite assemblée.

23.8 Reporting

L'Emetteur s'engage à transmettre automatiquement aux Porteurs et à Raizers dans un délai de trente (30) jours calendaires à compter de la fin de chaque trimestre au minimum les informations suivantes :

- **Avancée des travaux**
 - Photos intérieur/extérieur ;
 - Si VEFA : dernière attestation du maître d'œuvre ;
 - Si marchands : détail explicite des travaux déjà réalisés et pourcentage d'avancement des travaux.
- **Commercialisation**
 - Grille de commercialisation à jour ;
 - Si VEFA : contrats de réservation et acte de VEFA signés sur le trimestre ;
 - Si marchands : offres, compromis/promesses, contrats de réservation, actes définitifs signés sur le trimestre, et tout document permettant de réserver ou d'acter une vente. S'il n'y a eu aucuns travaux, ni aucune vente, l'Emetteur devra fournir à Raizers une explication à ce sujet et détailler la stratégie qu'il souhaite mettre en place dans ce cadre.
- **Financiers**
 - Comptes annuels de la société projet, de l'Emetteur et de la société holding, le cas échéant, dès leur production.
- **De manière générale, tout élément ayant un effet significatif sur l'Opération et/ou l'Emetteur.**

En cas de défaut de communication par l'Emetteur de ces reporting trimestriels, Raizers sera en droit d'exiger de l'Emetteur le paiement d'une indemnité d'un montant correspondant au préjudice subi par les Porteurs du fait de cette absence de communication. Le montant de cette indemnité est fixé en Annexe 2 du Contrat de prestation de services.

23.9 Frais

L'Emetteur supportera tous les frais afférents au fonctionnement de la Masse et à la défense de ses intérêts, y compris les frais de ses conseils, de convocation et de tenue des assemblées générales et, plus généralement, tous les frais administratifs votés par l'assemblée générale.

23.10 Gestion extinctive

En cas de cessation de son activité, le Représentant de la Masse a mis en place un contrat de gestion extinctive avec un tiers ayant les compétences requises pour gérer la poursuite des opérations en cours du

Représentant et veiller à ce que celles-ci arrivent à échéance. Un contrat de gestion extinctive a en effet été signé par Raizers le 12 janvier 2021.

24 INFORMATION ET PARTICIPATION DES PORTEURS

En plus des informations légales et réglementaires au bénéfice des Porteurs, le Représentant de la Masse pourra organiser l'information et la participation des Porteurs à l'activité quotidienne de l'Emetteur. A cet effet, l'Emetteur fera ses meilleurs efforts pour répondre favorablement aux demandes du Représentant de la Masse.

25 DECLARATIONS ET GARANTIES

25.1 Déclarations du Porteur

Le Porteur déclare et garantit à l'Emetteur :

- Qu'il dispose de la capacité juridique et des pouvoirs nécessaires à la conclusion du présent Contrat ;
- Que le Contrat lie et sera exécutoire à son encontre ; et
- Qu'il a effectivement pris connaissance et compris les informations relatives à l'Emetteur, à la destination des fonds et aux risques encourus au titre du Contrat qui figurent sur la Plateforme Raizers.

25.2 Déclarations et garanties de l'Emetteur

L'Emetteur déclare et garantit au Porteur ce qui suit :

- L'Emetteur est dûment immatriculée et existe valablement au regard des lois françaises, et a la capacité de conduire ses activités et de détenir ses actifs. Les statuts de l'Emetteur ne contiennent pas de stipulation dérogeant aux stipulations figurant généralement dans les statuts de sociétés ayant des objets et des activités similaires. Les représentants légaux de l'Emetteur ont été valablement désignés par les organes sociaux compétents et disposent de tous les pouvoirs nécessaires à la conduite actuelle des activités de l'Emetteur ;
- L'Emetteur a la capacité juridique de conclure et d'exécuter ses obligations au titre du présent contrat. Sa signature et exécution sont conformes à son objet social et ont été régulièrement autorisées par les organes sociaux et autorités compétentes de l'Emetteur et ne requièrent aucune autre autorisation de leur part ;
- La signature et l'exécution du Contrat ne contreviennent à aucune disposition légale, réglementaire ou statutaire ni à aucun contrat ou accord auquel l'Emetteur est partie ;
- L'Emetteur est à jour de toutes ses obligations fiscales et de celles relatives aux cotisations de sécurité sociale et aucune action, démarche ou procédure quelconque, fiscale ou judiciaire, n'a été entreprise ou, à la connaissance de l'Emetteur, n'est sur le point de l'être et qui serait de nature à remettre en cause sa capacité à faire face à leurs obligations au titre du Contrat ;
- L'Emetteur n'a fait l'objet d'aucune sanction prononcée par une juridiction française ou étrangère, ou commis de faits susceptibles d'une peine privative de liberté en particulier pour des faits de corruption, de blanchiment de capitaux, ni de financement du terrorisme.

Si l'Emetteur contrôle directement ou indirectement d'autres sociétés au sens de l'article L.233-3 du Code de Commerce, l'Emetteur déclare et garantit mutatis mutandis pour l'ensemble de ces sociétés.

Les déclarations et garanties ci-dessus seront réputées exactes jusqu'à complet remboursement des Obligations et paiement par l'Emetteur de toutes sommes dues au titre des Obligations en principal, intérêts, intérêts de retard, commissions, frais et accessoires, étant précisé que l'Emetteur sera tenue d'informer le Porteur de la survenance de tout évènement qui remettrait en cause l'exactitude de ces déclarations, dès qu'elle aura connaissance de la survenance d'un tel évènement.

26 NOTIFICATION

Tout avis, communication ou notification en rapport avec le présent Contrat devra être remis ou notifié par écrit et remis en mains propres ou par lettre recommandée avec accusé de réception ou par courriel aux adresses suivantes :

- **Pour l'Emetteur :**

MEGA INVEST
10, Rue du Pressoir
95400 Villiers-le-Bel

- **Pour Raizers :**

Raizers
16, rue Fourcroy
75017 Paris
A l'attention de : Grégoire LINDER
Courriels : contact@raizers.com

27 LOI APPLICABLE ET TRIBUNAUX COMPETENTS

Les Obligations sont régies par le droit français. Tout différend se rapportant directement ou indirectement aux Obligations et au plus généralement au présent Contrat sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux compétents du ressort de la Cour d'Appel de Paris.

28 NON DIFFUSION

La diffusion de ce document peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent document doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

29 DOCUMENTS INCORPORES PAR REFERENCE

Le présent document doit être lu et interprété conjointement avec les avertissements, questionnaires, informations et modalités d'accès du site d'accès progressif du conseiller en investissement participatif de la société Raizers à l'issue duquel le présent document a été délivré.

30 INFORMATIQUE ET LIBERTE

Les informations recueillies ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Elles pourront donner lieu à l'exercice du droit d'accès dans les conditions prévues par la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données n° 2016/679.

[Suite la page de signatures]

Signé électroniquement,

Signé par Ibrahim YARAMIS
Le 18/03/2022

Signed with
universign



MEGA INVEST

Représentée par : Ibrahim YARAMIS

Titre : Président

Signé par Grégoire LINDER
Le 18/03/2022

Signed with
universign



RAIZERS

Représentée par : Grégoire LINDER

Titre : Président

La signature électronique du bulletin de souscription par le Porteur de l'Obligation vaut pour signature du Contrat et de la procuration visée en Annexe 1.

Annexe 1 : A L'ATTENTION DES INVESTISSEURS

PROCURATION

Dans le cadre de la représentation des intérêts des Porteurs d'Obligations, une procuration est donnée à Raizers SAS, en sa qualité de Représentant de la Masse, pour faciliter une phase éventuelle de prolongation ou de recouvrement de l'Emprunt Obligataire.

Par les présentes, et en ma qualité de Porteur d'Obligations, je donne tous pouvoirs au Représentant de la Masse Raizers SAS, pour moi et en mon nom de négociateur, accepter et faire toutes modifications du Contrat relatives aux sujets suivants :

- Durée de la souscription ;
- Durée de l'Emprunt Obligataire ;
- Garanties ;
- Paiement des intérêts, modalités d'amortissement et taux, sans toutefois ne jamais baisser le taux de l'Emprunt Obligataire initialement convenu ;
- Montant de l'émission.

En conséquence, faire toutes déclarations et démarches, produire tous documents utiles et, en général, faire tout ce qui sera nécessaire dans ce cadre.

Il est précisé que cette procuration est valable à compter de sa date de signature et jusqu'au remboursement complet du capital et des intérêts des Obligations relatives au présent Contrat. Elle peut être révoquée à tout moment par le Porteur considéré.



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012018	et clos le	31122018	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre			<input type="checkbox"/>		
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case			<input type="checkbox"/>		

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SARL MEGA INVEST	10 RUE DU PRESOIR
SIRET 5 0 0 1 0 0 2 7 6 0 0 0 2 0	95400 VILLIERS LE BEL
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:	
	SIRET

B ACTIVITE	
Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
IMMOBILIER	<input type="checkbox"/>

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)						
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%	0	Bénéfice imposable à 28%	159 962	Déficit	
	Bénéfice imposable à 15%	38 120				

2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%	
	PV à long terme imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
	Autres PV imposables à 19%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	<input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité, art. 44 undecies	<input type="checkbox"/>
Entreprises nouvelles, art 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	<input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W	<input type="checkbox"/>	dans le secteur du logement social, art. 244 quater X	<input type="checkbox"/>
---	--	--------------------------	---	--------------------------

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	<input type="checkbox"/>
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom NIF
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	<input type="checkbox"/>
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom NIF

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
Serge Thomas JASMIN 11 Avenue des Entrepreneurs 95400 VILLIERS LE BEL Tél: 01 34 19 30 30	
OGA/OMGA	Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
	Date: 23/04/2019 Lieu: VILLIERS LE BEL
	Qualité et nom du signataire: GERANT
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	Signature YARAMIS Ibrahim

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2018 et ayant cessé en 2018, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTES »).

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)			c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)			e
			f
			g
			h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)			i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			j
Montant des revenus répartis (5)			Total (a à h)

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

1 Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	2 Pour les S.A.R.L. Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	3 Année au cours de laquelle le versement à été effectué.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.				
			Montant des sommes versées :				
			4 à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	5 à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		7 à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
				Indemnités forfaitaires. 5	Remboursements. 6	Indemnités forfaitaires. 7	Remboursements. 8
M YARAMIS Gabriel ASSOCIE 4 Les Herbages 95850 MAREIL EN FRANCE	100	2018					
M YARAMIS Paul GERANT ASSOCIE 12 Rue du Clos B 95190 FONTENAY EN PARISIS	100	2018					
M YARAMIS André ASSOCIE 5 Rue Falande 95720 BOUQUEVAL	100	2018					
M YARAMIS Célébi ASSOCIE 5 Rue Falande 95720 BOUQUEVAL	100	2018					
M YARAMIS Ibrahim ASSOCIE 5 Rue Falande 95720 BOUQUEVAL	100	2018					

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Désignation de l'entreprise SARL MEGA INVEST Néant *

Adresse de l'entreprise 10 RUE DU PRESSEUR 95400 VILLIERS LE BEL

Numéro SIRET * 5 0 0 1 0 0 2 7 6 0 0 0 2 0

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le	
				<u>3 1 1 2 2 0 1 8</u>	<u>3 1 1 2 2 0 1 7</u>	
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net	
		1	2	3	4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles					
	Fonds commercial *	010	012			
	Autres *	014	016			
	Immobilisations corporelles *	028	030	695 000	360 000	
	Immobilisations financières * (1)	040	042	1 400	1 400	
Total I (5)		044	048	696 400	361 400	
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052			
	Marchandises *	060	062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066	2 142		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070		200
		Autres * (3)	072	074	26 652	49 580
	Valeurs mobilières de placement	080	082			
	Disponibilités	084	086	403 022	46	
	Charges constatées d'avance *	092	094	276	268	
	Total II		096	098	432 091	50 094
	Total général (I+II)		110	112	1 128 491	411 494

				Exercice N	Exercice N-1	
				NET	NET	
				1	2	
PASSIF						
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		4 000	4 000	
	Ecarts de réévaluation	124				
	Réserve légale	126		400	400	
	Réserves réglementées*	130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132				
	Report à nouveau	134		121 108	152 165	
	Résultat de l'exercice	136		178 632	(31 057)	
	Provisions réglementées	140				
	Total I		142		304 140	125 508
	Provisions pour risques et charges Total II		154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		495 754		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		55 186	39 024	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)	172	166 582	273 410	246 962	
	Produits constatés d'avance	174				
	Total III		176		824 351	285 986
Total général (I + II + III)		180		1 128 491	411 494	

RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	495 734
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice * Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	182	335 000
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le				Exercice N-1 clos le				Néant		*	
		13	1	2	0	1	2	2	0	1	7		*
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * dont export et livraisons	209				210							
	Production vendue { biens intracommunautaires }	215				214							
	services *	217				218		925 000					
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222							
	Production immobilisée *					224							
	Subventions d'exploitation reçues					226							
	Autres produits					230		709					
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232		925 709					
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234		13 183					
	Variation de stock (marchandises) *					236							
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238							
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *					240							
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)					242		650 511			26 935		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243		1 069		244		21 169			3 510		
	Rémunérations du personnel *					250							
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252							
	Dotations aux amortissements *					254					56		
	Dotations aux provisions					256							
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259				262		200					
	260												
	Total des charges d'exploitation (II)					264		685 064			30 500		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270		240 646			(30 500)			
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)				280					400			
	Produits exceptionnels (IV)				290					3 145			
	Charges financières (V)				294		11 506						
	Charges exceptionnelles { dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) } { dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347				300					4 102		
	348												
Impôts sur les bénéfices * (VII)					306		50 507						
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)					310		178 632			(31 057)			
B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2					312		178 632	314				
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316							
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318							
	Provisions non déductibles *					322							
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)					324		50 507					
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247				330							
	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248											
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensés de réintégration)	249				251							
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998							
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999								
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997								
Déductions	Entreprise nouvelles (44. sexties)	986				987							
	Zone franche urbaine (44. octies et octies A)												
	Zones de restructuration de la défense (44. terdecies)					127							
	Zones de revitalisation rurales (44. quindicies)					138							
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981				989							
Jeune entreprise innovante (44. sexties A)													
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44. duodécies)					991								
Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44. undécies)													
Divers ZFA (44. quaterdecies)	345				344								
Investissements outre-mer													
Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44. sexdecies)					346								
"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"					655								
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					352		229 139	354				
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)					356							
	Déficits antérieurs reportables : *31.....057 dont imputés sur le résultat :								360		31 057		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					370		198 082	372				

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL MEGA INVEST

Néant *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
		ACTIF IMMOBILISÉ								Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420	360 000	422	335 000	424		426	695 000	695 000
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
	Immobilisations financières	480	1 400	482		484		486	1 400	1 400
	TOTAL	490	361 400	492	335 000	494		496	696 400	696 400
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
	IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506		
	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566		
	TOTAL	570		572		574		576		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5					
	6	7	8	9	10					
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme				
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589	589	
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595		
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							591			
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : SARL MEGA INVESTNéant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680		682		684		686			

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
2			
3			
4			
5			
6			
7			
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	31 057
Déficits imputés	983	31 057
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	185 000
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	134 930
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

5

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL MEGA INVEST				Néant <input type="checkbox"/> *		
Exercice ouvert le : 01/01/2018		et clos le : 31/12/2018		Durée en nombre de mois		
				1	2	
DECLARATION DES EFFECTIFS						
Effectif moyen du personnel * :				376		
dont apprentis				657		
dont handicapés				651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE						
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE						
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	925 000	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105		
TOTAL 1				106	925 000	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée						
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	709	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143		
Subventions d'exploitation reçues				113		
Variation positive des stocks				111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153		
TOTAL 2				144	709	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)						
Achats				121	548 367	
Variation négative des stocks				145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	106 927	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	200	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150		
TOTAL 3				152	655 495	
IV- Valeur ajoutée produite						
Calcul de la valeur ajoutée				(total 1 + total 2 - total 3)	137	270 215
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises						
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).				117	270 215	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE						
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD						
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)		022	925 000	Effectifs au sens de la CVAE *	023	
					0	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)			026			
Période de référence		024	01/01/2018	160	31/12/2018	
Date de cessation			186			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1	/	3

(1) Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1 8

N° SIRET

5 0 0 1 0 0 2 7 6 0 0 0 2 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL MEGA INVEST

ADRESSE (voie)

10 RUE DU PRESOIR

CODE POSTAL

95400

VILLE

VILLIERS LE BEL

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	5	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique YARAMIS Prénom(s) Gabriel

Nom marital % de détention 20.00 Nb de parts ou actions 100

Naissance : Date 050570 N° Département 99 Commune BEYTUSSEBAP - Pays

Adresse : N° 4 Voie Les Herbages

Code postal 95850 Commune MAREIL EN FRANCE Pays FRANCE

Titre (2) M Nom patronymique YARAMIS Prénom(s) Paul

Nom marital % de détention 20.00 Nb de parts ou actions 100

Naissance : Date 060570 N° Département 99 Commune BEYTUSSEBAP - Pays

Adresse : N° 12 Voie Rue du Clos Bouchard

Code postal 95190 Commune FONTENAY EN PARISIS Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

2
3

(1) Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1 8

N° SIRET

5 0 0 1 0 0 2 7 6 0 0 0 2 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL MEGA INVEST

ADRESSE (voie)

10 RUE DU PRESOIR

CODE POSTAL

95400

VILLE

VILLIERS LE BEL

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	5	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique YARAMIS Prénom(s) André

Nom marital % de détention 20.00 Nb de parts ou actions 100

Naissance : Date 060671 N° Département 99 Commune BEYTUSSEBAP - Pays

Adresse : N° 5 Voie Rue Falande

Code postal 95720 Commune BOUQUEVAL Pays FRANCE

Titre (2) M Nom patronymique YARAMIS Prénom(s) Célébi

Nom marital % de détention 20.00 Nb de parts ou actions 100

Naissance : Date 060766 N° Département 99 Commune BEYTUSSEBAP - Pays

Adresse : N° 5 Voie Rue Falande

Code postal 95720 Commune BOUQUEVAL Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

3
3

(1) Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1 8

N° SIRET

5 0 0 1 0 0 2 7 6 0 0 0 2 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL MEGA INVEST

ADRESSE (voie)

10 RUE DU PRESOIR

CODE POSTAL

95400

VILLE

VILLIERS LE BEL

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	5	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique YARAMIS Prénom(s) Ibrahim
 Nom marital % de détention 20.00 Nb de parts ou actions 100
 Naissance : Date 040673 N° Département 99 Commune BEYTUSSEBAP - Pays
 Adresse : N° 5 Voie Rue Falande
 Code postal 95720 Commune BOUQUEVAL Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
 * Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

N° de dépôt

Néant *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1 8

N° SIRET

5 0 0 1 0 0 2 7 6 0 0 0 2 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL MEGA INVEST

ADRESSE (voie)

10 RUE DU PRESOIR

CODE POSTAL

95400

VILLE

VILLIERS LE BEL

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

DETAIL LIASSE 2033-A

ACTIF	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	695 000		360 000		335 000	93.06
21101000 Terrain - 20 Rue Dugny-BONNEUI	360 000		360 000			
21101100 Terrain - Maison Arnouville	335 000				335 000	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 400		1 400			
27500000 Dépôts et cautionnements versé	1 400		1 400			
TOTAL I	696 400		361 400		335 000	92.70
AVANCES ET ACOMPTE VERSES SUR COMMANDES	2 142				2 142	
40910000 Fns Avances et acptes versés	2 142				2 142	
CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES			200		200	100.00
41100000 CLIENTS			200		200	100.00
AUTRES CREANCES	26 652		49 580		22 928	46.24
44400000 Etat - Impôts sur les bénéfice			946		946	100.00
44566500 TVA DEDUCTIBLE SUR ABS 20 %	7 761		3 688		4 073	110.44
44567000 TVA - CREDIT A REPORTER			1 510		1 510	100.00
44586000 TVA S/FOURNISSEURS - FNP	480		240		240	100.00
46700100 SCI DUCHER	7 858		41 668		33 810	81.14
46700200 Acq Terrain - BONNEUIL/GALLET			1 030		1 030	100.00
46700300 Acq Terrain - BONNEUIL/HYARD	223		223			
46700400 SCCV GICAP	6 508		275		6 233	NS
46700500 SCCV DE MEAUX	2 823				2 823	
46700600 Acq Terrain - Arnouville	406				406	
46700700 Prêt pour travaux Bonneuil	592				592	
DISPONIBILITES	403 022		46		402 975	NS
51200400 Cash Réserve CE	174 000				174 000	
51210000 Banque Crédit Agricole	229 022		46		228 975	NS
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	276		268		8	2.92
48600000 Charges constatées d'avance	276		268		8	2.92
TOTAL II	432 091		50 094		381 997	762.56
TOTAL GENERAL	1 128 491		411 494		716 997	174.24

DETAIL LIASSE 2033-A

PASSIF	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
CAPITAL SOCIAL OU INDIVIDUEL	4 000		4 000			
10100000 Capital	4 000		4 000			
RESERVE LEGALE	400		400			
10610000 Réserve légale	400		400			
REPORT A NOUVEAU	121 108		152 165		31 057	20.41
11000000 REPORT A NOUVEAU (solde crédit)	121 108		152 165		31 057	20.41
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	178 632		31 057		209 690	675.17
TOTAL I	304 140		125 508		178 632	142.33
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	495 754				495 754	
16400100 Prêt CE 1.800.000€	495 734				495 734	
51200300 Banque Caisse d'Epargne	20				20	
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	55 186		39 024		16 162	41.42
40100000 FOURNISSEURS	52 306		37 584		14 722	39.17
40810000 Fournisseurs - FNP	2 880		1 440		1 440	100.00
AUTRES DETTES	273 410		246 962		26 448	10.71
43720000 Caisse de Retraite			4 346		4 346	100.00
44400000 Etat - Impôts sur les bénéfice	50 507				50 507	
44551000 TVA à décaisser	56 321				56 321	
45500100 CPT CT YARAMIS PAUL	20 064		50 064		30 000	59.92
45500200 CPT CT YARAMIS GABRIEL			27 552		27 552	100.00
45510100 C/C YARAMIS Ibrahim	51 000		61 000		10 000	16.39
45510200 C/C YARAMIS Célébi	48 519		52 000		3 481	6.69
45510300 C/C YARAMIS André	47 000		52 000		5 000	9.62
TOTAL III	824 351		285 986		538 364	188.25
TOTAL GENERAL	1 128 491		411 494		716 997	174.24

DETAIL LIASSE 2033-B

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	925 000				925 000	
70600000 Travaux et prestations de serv	925 000				925 000	
AUTRES PRODUITS	709				709	
75800000 Produits divers de gestion cou	709				709	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	925 709				925 709	
ACHATS DE MARCHANDISES	13 183				13 183	
60700000 Achats de marchandises	13 183				13 183	
AUTRES CHARGES EXTERNES	650 511	26 935			623 577	NS
60400000 Achats Etudes et prestt servic	10 000				10 000	
60500000 Achats de matériels, équipt tr	525 184				525 184	
61320000 Locations immobilières	8 400	8 400				
61600000 Primes d'assurance	440	1 096			656	59.85
61630000 Assurance Transport	485				485	
62260000 Honoraires	99 972	12 639			87 333	690.97
62270000 Frais d'actes et de contentieu	1 591	2 404			813	33.82
62280000 Divers Honoraires		1 100			1 100	100.00
62380000 Divers (pourboires, dons, ...)	2 935				2 935	
62700000 Services bancaires et assimile	1 504	1 296			208	16.06
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	21 169	3 510			17 659	503.18
63330000 Participation des employeurs à		122			122	100.00
63511100 CFE Cotisation Foncière des En	1 069	158			911	576.58
63512000 Taxes foncières	846	268			578	215.84
63540000 Droits d'enregistrement et de	19 254	2 962			16 292	550.03
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS		56			56	100.00
68112000 Dotations aux amort. immobilis		56			56	100.00
AUTRES CHARGES	200				200	
65800000 Autres charges de gestion cour	200				200	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	685 064	30 500			654 563	NS
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION	240 646	30 500			271 146	889.00
PRODUITS FINANCIERS		400			400	100.00
76500000 Escomptes obtenus		400			400	100.00
PRODUITS EXCEPTIONNELS		3 145			3 145	100.00
77180000 Autres Produits Exceptionnels		2 945			2 945	100.00
77520000 IMMOBILISATIONS CORPORELLES		200			200	100.00
CHARGES FINANCIERES	11 506				11 506	
66160000 Intérêts bancaires et sur opér	11 506				11 506	
CHARGES EXCEPTIONNELLES		4 102			4 102	100.00
67180000 Charges exceptionnelles		4 038			4 038	100.00
67500000 Valeurs comptables des élément		64			64	100.00



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012019	et clos le	31122019	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	<input type="checkbox"/>
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:			
SARL MEGA INVEST		10 RUE DU PRESOIR			
SIRET	5 0 0 1 0 0 2 7 6 0 0 0 2 0	95400 VILLIERS LE BEL			
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:			

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées: IMMOBILIER Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%	0	Bénéfice imposable à 28%	217 774	Déficit	
Bénéfice imposable à 15%	38 120	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %				
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%			
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches						
Entreprises nouvelles, art 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A <input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité, art. 44 undecies <input type="checkbox"/>				
Entreprises nouvelles, art 44 septies <input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>				
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies <input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>				
Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies <input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="checkbox"/>		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 % <input type="checkbox"/>		
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W <input type="checkbox"/>						

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre

2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

Nom _____

NIF _____

3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

Nom _____

NIF _____

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI NON Si oui, indication du logiciel utilisé: CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
Serge Thomas JASMIN 11 Avenue des Entrepreneurs 95400 VILLIERS LE BEL Tél: 01 34 19 30 30		Tél:	
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date:	Lieu:
		30/06/2020	VILLIERS LE BEL
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Qualité et nom du signataire:	Signature
		GERANT	OYARAMIS Ibrahim

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2019 et ayant cessé en 2019, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »).

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)	c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a)	e		
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)	f		
	g		
	h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)	i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	j		
Montant des revenus répartis (5)	Total (a à h)		

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

1 Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	2 Pour les S.A.R.L. Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	3 Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.			
			Montant des sommes versées :			
			4 à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	5 à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.	6 à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
			7 Indemnités forfaitaires.	8 Remboursements.	9 Indemnités forfaitaires.	10 Remboursements.
M YARAMIS Gabriel ASSOCIE 4 Les Herbages 95850 MAREIL EN FRANCE	100	2019				
M YARAMIS Paul GERANT ASSOCIE 12 Rue du Clos B 95190 FONTENAY EN PARISIS	100	2019				
M YARAMIS André ASSOCIE 5 Rue Falande 95720 BOUQUEVAL	100	2019				
M YARAMIS Célébi ASSOCIE 5 Rue Falande 95720 BOUQUEVAL	100	2019				
M YARAMIS Ibrahim ASSOCIE 5 Rue Falande 95720 BOUQUEVAL	100	2019				

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice
	MVLT réalisée au cours de l'exercice
	MVLT restant à reporter

Désignation de l'entreprise SARL MEGA INVEST Néant *

Adresse de l'entreprise 10 RUE DU PRESOIR 95400 VILLIERS LE BEL

Numéro SIRET * 5 0 0 1 0 0 2 7 6 0 0 0 2 0

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

				Exercice N clos le <u>3 1 1 2 2 0 1 9</u>	Exercice N-1 clos le <u>3 1 1 2 2 0 1 8</u>			
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4			
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012					
	Fonds commercial *							
	Autres *	014	016					
	Immobilisations corporelles *	028	030	4 254 798	39 498	4 215 300	695 000	
	Immobilisations financières * (1)	040	042	1 400		1 400	1 400	
Total I (5)		044	048	4 256 198	39 498	4 216 700	696 400	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	050	052					
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *							
	Marchandises *	060	062					
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066	4 551		4 551	2 142	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070	159 960		159 960	
		Autres * (3)	072	074	256 921		256 921	26 652
	Valeurs mobilières de placement	080	082					
	Disponibilités	084	086	354 000		354 000	403 022	
	Charges constatées d'avance *	092	094	3 549		3 549	276	
	Total II	096	098	778 981		778 981	432 091	
Total général (I+II)		110	112	5 035 179	39 498	4 995 681	1 128 491	
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		125 000	4 000			
	Ecart de réévaluation	124						
	Réserve légale	126		12 500	400			
	Réserves réglementées*	130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131						
	Report à nouveau	134		167 640	121 108			
	Résultat de l'exercice	136		188 097	178 632			
	Provisions réglementées	140						
	Total I	142		493 237	304 140			
	Provisions pour risques et charges	Total II		154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		3 754 162	495 754			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		300 216	55 186			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169		448 066	273 410			
	Produits constatés d'avance	174						
Total III	176		4 502 444	824 351				
Total général (I + II + III)				180	4 995 681	1 128 491		
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195				
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	3 559 798			
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) DGFIP N° 2033-B 2020

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise <u>SARL MEGA INVEST</u>										Néant <input type="checkbox"/> *		
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le 1 1 2 2 0 1 9 1										Exercice N-1 clos le 1 3 1 1 2 2 0 1 8 1		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * dont export et livraisons	209										210		
	Production vendue intracommunautaires	biens 215										214		
		services * 217										218	833 300	925 000
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)											222		
	Production immobilisée *											224	1 309 798	
	Subventions d'exploitation reçues											226		
	Autres produits											230	0	709
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)											232	2 143 098	925 709
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)											234		13 183
	Variation de stock (marchandises) *											236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)											238	88 503	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *											240		
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)											242	1 679 509	650 511
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 1 052)											244	39 658	21 169
	Rémunérations du personnel *											250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)											252		
	Dotations aux amortissements *											254	39 498	
	Dotations aux provisions											256		
	Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259)	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles										260		200
Total des charges d'exploitation (II)											264	1 847 168	685 064	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)											270	295 930	240 646	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)											280		
	Produits exceptionnels (IV)											290		
	Charges financières (V)											294	40 036	11 506
	Charges exceptionnelles (dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347)	dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) 348										300	2 755	
		Impôts sur les bénéfices * (VII)											306	65 042
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)											310	188 097	178 632	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2										312	188 097	314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *											316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles											318		
	Provisions non déductibles *											322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)											324	65 042	
	Divers* dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés 247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248										330	2 755	
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	(Part de loyers dispensés de réintégration) 249										251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime											998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime											999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime											997		
Déductions	Entreprise nouvelles (44. sexties) 986	Zone franche urbaine (44. octies et octies A) 987	Zones de restructuration de la défense (44. terdecies) 127	Zones de revitalisation rurales (44. quindicies) 138								342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies) 981	Jeune entreprise innovante (44. sexties A) 989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies) 990								350		
	Divers dont ZFA NG (44. quaterdecies) 345	Investissements outre-mer 344	Créance due au report en arrière du déficit 346	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44. sexdecies) 992								350		
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D				Zone de développement prioritaire (44. septdecies) 993	Déduction exceptionnelle simulatrice de conduite 641						350		
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS											352	255 894	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)										356			
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :												360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS											370	255 894	372	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL MEGA INVEST

Néant *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

I	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
	ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420	695 000	422	337 500	424		426	1 032 500	1 032 500	
	Constructions	430		432	1 912 500	434		436	1 912 500	1 912 500	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470		472	1 309 798	474		476	1 309 798	1 309 798	
Immobilisations financières		480	1 400	482		484		486	1 400	1 400	
TOTAL		490	696 400	492	3 559 798	494		496	4 256 198	4 256 198	
II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
	IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
	Terrains		510		512		514		516		
	Constructions		520		522	39 498	524		526	39 498	
	Installations techniques matériel et outillage industriels		530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers		540		542		544		546		
	Matériel de transport		550		552		554		556		
Autres immobilisations corporelles		560		562		564		566			
TOTAL		570		572	39 498	574		576	39 498		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme					
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595			
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							591				
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL MEGA INVEST

Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A	NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607				
	Autres provisions réglementées	610	612	614	616				
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626				
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636				
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646				
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656				
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666				
TOTAL		680	682	684	686				

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700	705		
Terrains	710	715		
Constructions	720	725		
Inst. techniques matériel et outillage	730	735		
Inst. générales agenc. am. divers	740	745		
Matériel de transport	750	755		
Autres immobilisations corporelles	760	765		
TOTAL	770	775		

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
2			
3			
4			
5			
6			
7			
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant de la cotisation facultative Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	166 600
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	341 201
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2033-E-SD 2020

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

5

Désignation de l'entreprise : SARL MEGA INVEST				Néant <input type="checkbox"/> *		
Exercice ouvert le : 01/01/2019		et clos le : 31/12/2019		Durée en nombre de mois		
				1	2	
DECLARATION DES EFFECTIFS						
Effectif moyen du personnel * :				376		
dont apprentis				657		
dont handicapés				651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE						
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE						
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	833 300	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105		
TOTAL 1				106	833 300	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée						
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	0	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	1 309 798	
Subventions d'exploitation reçues				113		
Variation positive des stocks				111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153		
TOTAL 2				144	1 309 798	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)						
Achats				121	1 411 276	
Variation négative des stocks				145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	348 337	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150		
TOTAL 3				152	1 759 613	
IV- Valeur ajoutée produite						
Calcul de la valeur ajoutée				(total 1 + total 2 - total 3)	137	383 485
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises						
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).				117	383 485	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE						
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD						
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	833 300	Effectifs au sens de la CVAE *		
				023	0	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				026		
Période de référence		024	01/01/2019	160	31/12/2019	
Date de cessation				186		
<small>(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128. * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.</small>						

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2020

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III du C.G.L.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1
3(1) Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 9

N° SIRET 5 0 0 1 0 0 2 7 6 0 0 0 2 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL MEGA INVEST

ADRESSE (voie) 10 RUE DU PRESOIR

CODE POSTAL 95400 VILLE VILLIERS LE BEL

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONNAIRES CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	5	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONNAIRES CORRESPONDANTES	904	500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique YARAMIS Prénom(s) Gabriel

Nom marital % de détention 20.00 Nb de parts ou actions 100

Naissance : Date 050570 N° Département 99 Commune BEYTUSSEBAP - Pays

Adresse : N° 4 Voie Les Herbages

Code postal 95850 Commune MAREIL EN FRANCE Pays FRANCE

Titre (2) M Nom patronymique YARAMIS Prénom(s) Paul

Nom marital % de détention 20.00 Nb de parts ou actions 100

Naissance : Date 060570 N° Département 99 Commune BEYTUSSEBAP - Pays

Adresse : N° 12 Voie Rue du Clos Bouchard

Code postal 95190 Commune FONTENAY EN PARISIS Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2020

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III du C.G.L.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)2
3(1) Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 9

N° SIRET 5 0 0 1 0 0 2 7 6 0 0 0 2 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL MEGA INVEST

ADRESSE (voie) 10 RUE DU PRESOIR

CODE POSTAL 95400

VILLE VILLIERS LE BEL

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	5	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique YARAMIS Prénom(s) André

Nom marital % de détention 20.00 Nb de parts ou actions 100

Naissance : Date 060671 N° Département 99 Commune BEYTUSSEBAP - Pays

Adresse : N° 5 Voie Rue Falande

Code postal 95720 Commune BOUQUEVAL Pays FRANCE

Titre (2) M Nom patronymique YARAMIS Prénom(s) Célébi

Nom marital % de détention 20.00 Nb de parts ou actions 100

Naissance : Date 060766 N° Département 99 Commune BEYTUSSEBAP - Pays

Adresse : N° 5 Voie Rue Falande

Code postal 95720 Commune BOUQUEVAL Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2020

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III du C.G.L.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)3
3(1) Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 9

N° SIRET 5 0 0 1 0 0 2 7 6 0 0 0 2 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL MEGA INVEST

ADRESSE (voie) 10 RUE DU PRESOIR

CODE POSTAL 95400

VILLE VILLIERS LE BEL

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	5	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique YARAMIS Prénom(s) Ibrahim

Nom marital % de détention 20.00 Nb de parts ou actions 100Naissance : Date 040673 N° Département 99 Commune BEYTUSSEBAP - Pays

Adresse : N° 5 Voie Rue Falande

Code postal 95720 Commune BOUQUEVAL Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2020

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1
1

(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Cegid Group

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

DETAIL LIASSE 2033-A

ACTIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2019 12	31/12/2018 12	Euros	%
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 215 300	695 000	3 520 300	506.52
21101000 Terrain - 20 Rue Dugny-BONNEUI	360 000	360 000		
21101100 Terrain - Maison Arnouville	335 000	335 000		
21101200 Terrain - TATI Villiers Le Bel	337 500		337 500	
21301210 Constr Villiers - Gros oeuvre	956 250		956 250	
21301220 Constr Villiers Façades Etanch	191 250		191 250	
21301230 Constr Villiers IGT	478 125		478 125	
21301240 Constr Villiers Agencements	286 875		286 875	
23000000 IMMOBILISATIONS EN COURS	1 309 798		1 309 798	
28130121 Amts - Villiers Gros Oeuvres	13 938		13 938	
28130122 Amts - Villiers Façades Etan	3 485		3 485	
28130123 Amts - Villiers IGT	11 621		11 621	
28130124 Amts - Villiers Agencements	10 454		10 454	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 400	1 400		
27500000 Dépôts et cautionnements versé	1 400	1 400		
TOTAL I	4 216 700	696 400	3 520 300	505.50
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	4 551	2 142	2 410	112.52
40910000 Fms Avances et acptes versés	4 551	2 142	2 410	112.52
CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	159 960		159 960	
41100000 CLIENTS	159 960		159 960	
AUTRES CREANCES	256 921	26 652	230 269	863.99
44566500 TVA DEDUCTIBLE SUR ABS 20 %	49 156	7 761	41 395	533.37
44567000 TVA - CREDIT A REPORTER	71 460		71 460	
44583000 TVA - REMBOURSEMENT DEMANDE	57 888		57 888	
44586000 TVA S/FOURNISSEURS - FNP		480	480	100.00
44588600 TVA DEDUCTIBLE A REGULARISER	30 458		30 458	
46700000 AUTRES COMPTES DEBIT OU CREDIT	24 316		24 316	
46700100 SCI DUCHER		7 858	7 858	100.00
46700300 Acq Terrain - BONNEUIL/HYARD		223	223	100.00
46700400 SCCV GICAP	19 821	6 508	13 314	204.58
46700500 SCCV DE MEAUX	2 823	2 823		
46700600 Acq Terrain - Arnouville	406	406		
46700700 Prêt pour travaux Bonneuil	592	592		
DISPONIBILITES	354 000	403 022	49 022	12.16
51200400 Cash Réserve CE	174 000	174 000		
51200500 Cash Réserve CE	180 000		180 000	
51210000 Banque Crédit Agricole		229 022	229 022	100.00
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	3 549	276	3 273	NS
48600000 Charges constatées d'avance	3 549	276	3 273	NS
TOTAL II	778 981	432 091	346 890	80.28
TOTAL GENERAL	4 995 681	1 128 491	3 867 190	342.69

DETAIL LIASSE 2033-A

PASSIF	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
CAPITAL SOCIAL OU INDIVIDUEL	125 000	4 000	121 000	NS
10100000 Capital	125 000	4 000	121 000	NS
RESERVE LEGALE	12 500	400	12 100	NS
10610000 Réserve légale	12 500	400	12 100	NS
REPORT A NOUVEAU	167 640	121 108	46 532	38.42
11000000 REPORT A NOUVEAU (solde crédit)	167 640	121 108	46 532	38.42
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	188 097	178 632	9 464	5.30
TOTAL I	493 237	304 140	189 097	62.17
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	3 754 162	495 754	3 258 407	657.26
16400100 Prêt CE 1.800.000€	1 795 559	495 734	1 299 825	262.20
16400200 Prêt CE 1.950.000€	1 950 000		1 950 000	
51200300 Banque Caisse d'Epargne		20	20	100.00
51210000 Banque Crédit Agricole	8 602		8 602	
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	300 216	55 186	245 030	444.01
40100000 FOURNISSEURS	243 786	52 306	191 480	366.08
40170000 Fournisseurs - RG	56 430		56 430	
40810000 Fournisseurs - FNP		2 880	2 880	100.00
AUTRES DETTES	448 066	273 410	174 656	63.88
44400000 Etat - Impôts sur les bénéfice	65 042	50 507	14 535	28.78
44551000 TVA à décaisser	54 800	56 321	1 521	2.70
44571500 TVA COLLECTEE 20 %	26 660		26 660	
44700000 Autres impôts, taxes et versem	2 735		2 735	
45500100 CPT CT YARAMIS PAUL		20 064	20 064	100.00
45510100 C/C YARAMIS Ibrahim		51 000	51 000	100.00
45510200 C/C YARAMIS Célébi		48 519	48 519	100.00
45510300 C/C YARAMIS André		47 000	47 000	100.00
46700100 SCI DUCHER	298 829		298 829	
TOTAL III	4 502 444	824 351	3 678 093	446.18
TOTAL GENERAL	4 995 681	1 128 491	3 867 190	342.69

DETAIL LIASSE 2033-B

	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	833 300	925 000	91 700	9.91
70600000 Travaux et prestations de serv	833 300	925 000	91 700	9.91
PRODUCTION IMMOBILISEE	1 309 798		1 309 798	
72000000 PRODUCTION IMMOBILISEE	1 309 798		1 309 798	
AUTRES PRODUITS	0	709	709	100.00
75800000 Produits divers de gestion cou	0	709	709	100.00
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	2 143 098	925 709	1 217 389	131.51
ACHATS DE MARCHANDISES		13 183	13 183	100.00
60700000 Achats de marchandises		13 183	13 183	100.00
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	88 503		88 503	
60100000 Achats stockés - Matières prem	88 503		88 503	
AUTRES CHARGES EXTERNES	1 679 509	650 511	1 028 998	158.18
60400000 Achats Etudes et prestt servic		10 000	10 000	100.00
60500000 Achats de matériels, équipt tr	1 309 798	525 184	784 614	149.40
60610000 Fournitures non stockables (ea	12 889		12 889	
60630000 Fournitures d'entretien et de	85		85	
61320000 Locations immobilières	8 400	8 400		
61520000 Entretien s/ biens immobiliers	28 636		28 636	
61600000 Primes d'assurance	2 035	440	1 595	362.66
61630000 Assurance Transport		485	485	100.00
62260000 Honoraires	280 531	99 972	180 559	180.61
62270000 Frais d'actes et de contentieu	1 269	1 591	322	20.23
62280000 Divers Honoraires	29 037		29 037	
62380000 Divers (pourboires, dons, ...)		2 935	2 935	100.00
62610000 Frais télécommunication	2 544		2 544	
62700000 Services bancaires et assimilé	4 284	1 504	2 780	184.83
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	39 658	21 169	18 489	87.34
63511100 CFE Cotisation Foncière des En	1 052	1 069	17	1.59
63512000 Taxes foncières	18 841	846	17 995	NS
63512100 CVAE	258		258	
63540000 Droits d'enregistrement et de	19 507	19 254	253	1.31
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	39 498		39 498	
68112000 Dotations aux amort. immobilis	39 498		39 498	
AUTRES CHARGES		200	200	100.00
65800000 Autres charges de gestion cour		200	200	100.00
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	1 847 168	685 064	1 162 105	169.63
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION	295 930	240 646	55 284	22.97
CHARGES FINANCIERES	40 036	11 506	28 530	247.94
66160000 Intérêts bancaires et sur opér	40 036	11 506	28 530	247.94

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012020	et clos le	31122020	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	<input checked="" type="checkbox"/>
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SARL MEGA INVEST		10 RUE DU PRESOIR	
SIRET	5 0 0 1 0 0 2 7 6 0 0 0 2 0	95400 VILLIERS LE BEL	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées **IMMOBILIER** Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31%	0	Bénéfice imposable à 28%	899 954	Déficit	
Bénéfice imposable à 15%	38 120	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %				
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%			
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches						
Entreprises nouvelles, art 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A <input type="checkbox"/>					
Entreprises nouvelles, art 44 septies <input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>				
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies <input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A <input type="checkbox"/>			Autres dispositifs <input type="checkbox"/>		
Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies <input type="checkbox"/>					
	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="text"/>			Plus-values exonérées relevant du taux de 15 % <input type="text"/>		

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquiés C-I-1), cocher la case ci-contre

2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

Nom _____

NIF _____

3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquiés C-I-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

Nom _____

NIF _____

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI NON Si oui, indication du logiciel utilisé **CEGID**

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
JASMIN EXPERT-COMPTABLE 11 Avenue des Entrepreneurs 95400 VILLIERS LE BEL Tél: 01 34 19 30 30		Tél:	
OGA/OMGA	Viseur conventionné <input type="checkbox"/> (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date:	Lieu:
		30/06/2021	VILLIERS LE BEL
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Qualité et nom du signataire:	
		GERANT	
		Signature	
		YARAMIS Ibrahim	
Examen de conformité fiscale (ECF)			

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)	c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a)	e		
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)	f		
	g		
	h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)	i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	j		
Montant des revenus répartis (5)	Total (a à h)		

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

1 Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	2 Pour les S.A.R.L. Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	3 Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.			
			Montant des sommes versées :			
			4 à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	5 à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		6 à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les
			7 Indemnités forfaitaires.	8 Remboursements.	9 Indemnités forfaitaires.	10 Remboursements.
M YARAMIS Gabriel ASSOCIE 4 Les Herbages 95850 MAREIL EN FRANCE	100	2020				
M YARAMIS Paul GERANT ASSOCIE 12 Rue du Clos B 95190 FONTENAY EN PARISIS	100	2020				
M YARAMIS André ASSOCIE 5 Rue Falande 95720 BOUQUEVAL	100	2020				
M YARAMIS Célébi ASSOCIE 5 Rue Falande 95720 BOUQUEVAL	100	2020				
M YARAMIS Ibrahim ASSOCIE 5 Rue Falande 95720 BOUQUEVAL	100	2020				

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice
	MVLT réalisée au cours de l'exercice
	MVLT restant à reporter

Désignation de l'entreprise : SARL MEGA INVEST

Néant *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :1.25...0.0.0.....)	DA	125 000		125 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	12 500		12 500
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	355 737		167 640
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	680 369		188 097
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	1 173 607		493 237
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 923 322		3 754 162
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	435 216		300 216
	Dettes fiscales et sociales	DY	243 450		149 237
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	361 356		298 829
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC	2 963 345		4 502 444	
Ecarts de conversion passif *	(V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	4 136 952		4 995 681	
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 157 976		4 502 444	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			8 602	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue	} biens*	FD		FE		FF	
			} services*	FG	306 224	FH		FI
	Chiffres d'affaires nets*	FJ		306 224	FK		FL	833 300
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN	1 309 798	
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ	1 0	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	731 513 2 143 098
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	88 503	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	868 530 1 679 509	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	47 070 39 658	
	Salaires et traitements*					FY		
	Charges sociales (10)					FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	} - dotations aux amortissements*				GA	109 398 39 498
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	0	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 024 999 1 847 168	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(293 486) 295 930	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)		GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)		GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	1 660	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	1 660	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	72 164 40 036	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	72 164 40 036	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(70 504) (40 036)	
□ - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II □ III - IV □ V - VI)						GW	(363 990) 255 894	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise : SARL MEGA INVEST		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	172 500	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	3 224 650	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	3 397 150	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	2 755	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	2 095 085	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	2 095 085	
II - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(2 755)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	65 042	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	4 130 323	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 955 001	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	188 097	
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont {	- Crédit bail mobilier *	HP	
		- Crédit bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5	A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	A9		
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8	A7	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N		
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Valeur nette comptable immobilisations cédées		2 095 085		
Cession immobilisation			3 224 650	
Indemnités exceptionnelles			172 500	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL MEGA INVEST

Néant *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Cegid Quadra

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2				
								3				
								4				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8	D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD		KE	KF			
CORPORELLES	Terrains					KG	1 032 500	KH	KI			
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9		KJ	1 912 500	KK	KL	1 735 085		
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		KM		KN	KO			
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		[Dont Composants	M2		KP		KQ	KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants	M3		KS		KT	KU			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *				KV		KW	KX			
		Matériel de transport *				KY		KZ	LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB		LC	LD			
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF	LG	83 333		
	Immobilisations corporelles en cours					LH	1 309 798	LI	LJ			
	Avances et acomptes					LK		LL	LM			
	TOTAL III					LN	4 254 798	LO	LP	1 818 419		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M	8T		
Autres participations					8U		8V	8W	332 100			
Autres titres immobilisés					1P		1R	1S				
Prêts et autres immobilisations financières					1T	1 400	1U	1V				
TOTAL IV					1Q	1 400	1R	1S	332 100			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					0G	4 256 198	0H	0J	2 150 519			
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4				
		1		2								
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		C0		D0	D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW	1X			
CORPORELLES	Terrains			IP		LX	360 000	LY	672 500	LZ	672 500	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA	1 735 085	MB	1 912 500	MC	1 912 500	
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF		
	Inst. gales, agencts et am. des constructions			IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers			IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport			IV		MP		MQ		MR	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS		MT		MU		
	Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW	83 333	MX	83 333	
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ	1 309 798	NA		NB		
Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF			
TOTAL III			IY		NG	3 404 883	NH	2 668 333	NI	2 668 333		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		0U		M7		0W		
	Autres participations			I0		0X		0Y	332 100	0Z	332 100	
	Autres titres immobilisés			I1		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F	1 400	2G	1 400	
	TOTAL IV			I3		NJ		NK	333 500	2H	333 500	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		0K	3 404 883	0L	3 001 833	0M	3 001 833		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 0

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL MEGA INVEST

Néant *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
 - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL MEGA INVEST

Néant *

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	39 498	PN	108 392	PO		PQ	147 890
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR	1 006	QS		QT	1 006
TOTAL III		QU	39 498	QV	109 398	QW		QX	148 896
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ØN	39 498	ØP	109 398	ØQ		ØR	148 896

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissement TOTAL I	M9	N1		N2		N3		N4		N5		N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8		P6		P7		P8		P9		Q1
Terrains	Q2	Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1		R2		R3		R4		R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8		R9		S1		S2		S3	S4
	Inst.gales.agenc et am.des const.	S5	S6		S7		S8		S9		T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4		T5		T6		T7		T8		T9
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales.agenc am divers	U1	U2		U3		U4		U5		U6	U7
	Matériel de transport	U8	U9		V1		V2		V3		V4	V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7		V8		V9		W1		W2	W3
	Emballages récup.et divers	W4	W5		W6		W7		W8		W9	X1
TOTAL III	X2	X3		X4		X5		X6		X7		X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL					NM						NO
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ		NR		NS		NT		NU		NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW											
				Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY					Total général non ventilé (NW - NY)	NZ	

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL MEGA INVEST

Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
		1		2		3		4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D
		- corporelles	6E		6F		6G		6H
		- titres mis en équivalence	O2		O3		O4		O5
		- titres de participation	9U		9V		9W		9X
		- autres immobilisations financières(1)*	O6		O7		O8		O9
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C		UB		UC		UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation			UE		UF			
	- financières			UG		UH			
	- exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	332 000	UM	332 000	UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	1 400	UV	1 400	UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	24 451		24 451						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	143 271		143 271					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC	2 466		2 466						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	404 309		404 309						
	Charges constatées d'avance	VS	1 803		1 803						
	TOTAUX		VT	909 700	VU	909 700	VV				
RENVOS	(1) Montant - Prêts accordés en cours d'exercice des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD									
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE									
		VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus de 1 an à l'origine	VH	1 923 322		117 954		503 611		1 301 757		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	435 216		435 216						
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D									
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	228 404		228 404						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	15 046		15 046						
collectivités publiques	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ									
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	361 356		361 356						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	2 963 344	VZ	1 157 976		503 611		1 301 757		
RENVOS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	1 822 237	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL MEGA INVEST		Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 0								
II RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				WA	680 369			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés								WB			
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD			Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE			XE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF			Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)	WG						
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB							
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI			Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX			XW			
	Amendes et pénalités	WJ			Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)	XZ						
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*								XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)								I7	257 705		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL			Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7			K7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR) - imposées au taux de 0 %						I8			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions						WN			
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)										XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé	DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU			Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW			WQ	
			Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art.209C)	SX			Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3		
								TOTAL I	WR	938 074		
III DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				WS				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *										WT		
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réint. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WU		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR) - imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007) - imposées aux taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs								WV	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %										WH	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										WP	
	Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations		2A			WW		
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										XB	
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.										I6	
	Majoration d'amortissement *										WZ	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9			Entreprises nouvelles 44 sexies	L2			Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5	XA
						Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3			Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA	ZX
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)	OV			Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	IF			Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC	ZY
Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		PP			Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)	PB			Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	XD	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)										XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)		X9			Créance dérogée par le report en arrière du déficit		ZI			XG
Dédution des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y2		
III RÉSULTAT FISCAL								TOTAL II	XH			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)		XI		938 074				XJ		
		déficit (II moins I)		ZL						XL		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*												
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*												
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)								XN	938 074	XO		

10

**DÉFICITS INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>SARL MEGA INVEST</u>		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
I SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice		K4ter	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
III PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler, sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	
		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation *			
		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer			
		9K	9L
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise : <u>SARL MEGA INVEST</u>										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	167 640	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	}	- Réserves légales	ZB					
							- Autres réserves	ZD					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	188 097		Dividendes	ZE							
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions	ZF							
	TOTAL I	OF	355 737		Report à nouveau	ZG		355 737					
							(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	355 737	ZH			
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ								
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT	479 758		1 309 798					
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8			XQ	8 400		8 400					
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU								
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	78 384		310 838					
	- Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV								
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	301 988		50 473					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052					ZJ	868 530		1 679 509				
						YW	887		1 052				
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				9Z	46 183		38 606					
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	ZS			YX	47 070		39 658					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052					YY	356 510		166 660				
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				YZ	96 048		341 201					
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				OB								
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2020)*				OS								
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ZK		%		%				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *												
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP				- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I)				Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR 0		
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RG							
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					RH								
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL					
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO					
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ							

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SARL MEGA INVEST

Néant *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①	②	③	④	⑤	⑥
1 IMMOBILISATION EN	1 309 798				1 309 798
2 Construction Bonn	1 735 085				1 735 085
3 Terrain Bonneuil	245 000				245 000
4 Terrain Bonneuil	115 000				115 000
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
⑦	⑧	⑨	⑩			⑪
1	(1 309 798)	(1 309 798)				
2	2 864 650	1 129 565				
3	245 000					
4	115 000					
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑨)		(180 233)				
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)		(A)	(B)	(C)		
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % (⑪)			(B)	(C)		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise : SARL MEGA INVEST

Néant *

A ELÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
		N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies	N-3			
		N-4			
	1ter et 1 quater du CGI)	N-5			
		N-6			
		N-7			
(à préciser) au titre de :	N-8				
	N-9				
TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise : SARL MEGA INVESTNéant *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12.8 % ② .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)		
①		②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotés imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SARL MEGA INVEST

Néant *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e et alinéas de l'article 110-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ③
		donnant lieu à complément d'impôt ④	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ⑤	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2059-E-SD 2021

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

16

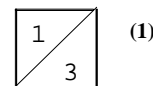
Désignation de l'entreprise : SARL MEGA INVEST				Néant <input type="checkbox"/> *		
Exercice ouvert le : 01/01/2020		et clos le : 31/12/2020		Durée en nombre de mois		
				1	2	
DECLARATION DES EFFECTIFS						
Effectif moyen du personnel * :				YP	0	
dont apprentis				YF		
dont handicapés				YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE						
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE						
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	306 224	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL	1 129 565	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT		
TOTAL 1				OX	1 435 789	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée						
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH	1	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE	425 287	
Subventions d'exploitation reçues				OF		
Variation positive des stocks				OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT	172 500	
TOTAL 2				OM	597 788	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)						
Achats				ON		
Variation négative des stocks				OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	860 130	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	0	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY		
TOTAL 3				OJ	860 131	
IV- Valeur ajoutée produite						
Calcul de la valeur ajoutée				(total 1 + total 2 - total 3)	OG	1 173 447
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises						
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).				SA	1 173 447	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE						
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD						
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	1 435 789	Effectifs au sens de la CVAE *		
				EY	0	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				HX		
Période de référence		GY	01/01/2020	GZ	31/12/2020	
Date de cessation				HR		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 0 N° SIRET 5 0 0 1 0 0 2 7 6 0 0 0 2 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL MEGA INVEST

ADRESSE (voie) 10 RUE DU PRESSOIR

CODE POSTAL 95400 VILLE VILLIERS LE BEL

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
---	----	--	--	----	--

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	5	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	500
---	----	---	--	----	-----

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique YARAMIS Prénom(s) Gabriel

Nom marital % de détention 20.00 Nb de parts ou actions 100

Naissance : Date 050570 N° Département 99 Commune BEYTUSSEBAP - Pays

Adresse : N° 4 Voie Les Herbages

Code postal 95850 Commune MAREIL EN FRANCE Pays

Titre (2) M Nom patronymique YARAMIS Prénom(s) Paul

Nom marital % de détention 20.00 Nb de parts ou actions 100

Naissance : Date 060570 N° Département 99 Commune BEYTUSSEBAP - Pays

Adresse : N° 12 Voie Rue du Clos Bouchard

Code postal 95190 Commune FONTENAY EN PARISIS Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

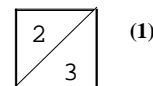
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

Néant *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 0

N° SIRET

5 0 0 1 0 0 2 7 6 0 0 0 2 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL MEGA INVEST

ADRESSE (voie)

10 RUE DU PRESSOIR

CODE POSTAL

95400

VILLE

VILLIERS LE BEL

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

5

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom patronymique

YARAMIS

Prénom(s)

André

Nom marital

% de détention

20.00

Nb de parts ou actions

100

Naissance :

Date

060671

N° Département

99

Commune

BEYTUSSEBAP -

Pays

Adresse :

N°

5

Voie

Rue Falande

Code postal

95720

Commune

BOUQUEVAL

Pays

Titre (2)

M

Nom patronymique

YARAMIS

Prénom(s)

Célébi

Nom marital

% de détention

20.00

Nb de parts ou actions

100

Naissance :

Date

060766

N° Département

99

Commune

BEYTUSSEBAP -

Pays

Adresse :

N°

5

Voie

Rue Falande

Code postal

95720

Commune

BOUQUEVAL

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

3
3

(1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 0

N° SIRET

5 0 0 1 0 0 2 7 6 0 0 0 2 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL MEGA INVEST

ADRESSE (voie)

10 RUE DU PRESSOIR

CODE POSTAL

95400

VILLE

VILLIERS LE BEL

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

5

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom patronymique

YARAMIS

Prénom(s)

Ibrahim

Nom marital

% de détention

20.00

Nb de parts ou actions

100

Naissance :

Date

040673

N° Département

99

Commune

99208

Pays

Adresse :

N°

5

Voie

Rue Falande

Code postal

95720

Commune

BOUQUEVAL

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1
1

(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
48600000 Charges constatées d'avance			1 803.05
31/12/2020 CB CCA - GENERALI TATA 07/2021	1 803.05		
COMPTES DE PASSIF			

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
67500000 Valeurs comptables des élément			2 095 085.42
31/12/2020 OD Cession / Rebut au 31/12/2020	360 000.00		
31/12/2020 OD Cession / Rebut au 31/12/2020	1 735 085.42		
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
77180000 Autres Produits Exceptionnels			172 500.00
05/03/2020 VE FLAY MODE - Indemnités résili		172 500.00	
77500000 Produits des cessions d'élémen			3 224 650.00
22/09/2020 VE VENIE BONNEUIL EN FRANCE PROG		2 620 200.00	
22/09/2020 VE VENIE BONNEUIL EN FRANCE PROG		604 450.00	

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
TERRAINS	672 500	1 032 500	360 000	34.87
21101000 Terrain - 20 Rue Dugny-BONNEUI		360 000	360 000	100.00
21101100 Terrain - Maison Arnouville	335 000	335 000		
21101200 Terrain - TATI Villiers Le Bel	337 500	337 500		
CONSTRUCTIONS	1 764 610	1 873 002	108 392	5.79
21301210 Constr Villiers - Gros oeuvre	956 250	956 250		
21301220 Constr Villiers Façades Etanch	191 250	191 250		
21301230 Constr Villiers IGT	478 125	478 125		
21301240 Constr Villiers Agencements	286 875	286 875		
28130121 Amts - Villiers Gros Oeuvres	52 188	13 938	38 250	274.43
28130122 Amts - Villiers Façades Etan	13 048	3 485	9 563	274.40
28130123 Amts - Villiers IGT	43 512	11 621	31 891	274.43
28130124 Amts - Villiers Agencements	39 142	10 454	28 688	274.42
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	82 327		82 327	
21801200 Agenct - VILLIERS (TATI)	83 333		83 333	
28180120 Amts - Agenct VILLIERS (TATI)	1 006		1 006	
IMMOBILISATIONS EN COURS		1 309 798	1 309 798	100.00
23000000 IMMOBILISATIONS EN COURS		1 309 798	1 309 798	100.00
AUTRES PARTICIPATIONS	100		100	
26110000 Titres Particip. SCCV GABRIEL	100		100	
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	332 000		332 000	
26770000 Autres créances rattachées à d	332 000		332 000	
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 400	1 400		
27500000 Dépôts et cautionnements versé	1 400	1 400		
Total II	2 852 937	4 216 700	1 363 763	32.34
AVANCES ET ACOMPTE VERSES SUR COMMANDES		4 551	4 551	100.00
40910000 Fms Avances et acptes versés		4 551	4 551	100.00
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	24 451	159 960	135 509	84.71
41100000 CLIENTS	24 451	159 960	135 509	84.71
AUTRES CREANCES	550 046	256 921	293 125	114.09
44566500 TVA DEDUCTIBLE SUR ABS 20 %	72 536	49 156	23 380	47.56
44567000 TVA - CREDIT A REPORTER	41 855	71 460	29 605	41.43
44583000 TVA - REMBOURSEMENT DEMANDE		57 888	57 888	100.00
44586000 TVA S/FOURNISSEURS - FNP	18 050		18 050	
44588600 TVA DEDUCTIBLE A REGULARISER		30 458	30 458	100.00
44588620 TVA DEDUCTIBLE SUR IMMO A REGU	10 830		10 830	
45100000 C/C - SCCV GABRIEL PERI	2 466		2 466	
46200000 Créances sur cessions d'immobi	60 900		60 900	
46700000 AUTRES COMPTES DEBIT OU CREDIT	35 786	24 316	11 471	47.17
46700400 SCCV GICAP	148 309	19 821	128 488	648.24
46700500 SCCV DE MEAUX	159 314	2 823	156 491	NS
46700600 Acq Terrain - Arnouville		406	406	100.00
46700700 Prêt pour travaux Bonneuil		592	592	100.00

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
DISPONIBILITES	707 715	354 000	353 715	99.92
51200400 Cash Réserve CE		174 000	174 000	100.00
51200500 Cash Réserve CE	180 000	180 000		
51210000 Banque Crédit Agricole 34001	36 037		36 037	
51220000 Banque CE 56775 71	491 677		491 677	
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	1 803	3 549	1 746	49.20
48600000 Charges constatées d'avance	1 803	3 549	1 746	49.20
Total III	1 284 014	778 981	505 033	64.83
TOTAL GENERAL	4 136 952	4 995 681	858 730	17.19

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
CAPITAL	125 000	125 000		
10100000 Capital	125 000	125 000		
RESERVE LEGALE	12 500	12 500		
10610000 Réserve légale	12 500	12 500		
REPORT A NOUVEAU	355 737	167 640	188 097	112.20
11000000 REPORT A NOUVEAU (solde crédit)	355 737	167 640	188 097	112.20
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	680 369	188 097	492 272	261.71
Total I	1 173 607	493 237	680 369	137.94
EMPRUNTS AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT	1 923 322	3 745 559	1 822 237	48.65
16400100 Prêt CE 1.800.000€		1 795 559	1 795 559	100.00
16400200 Prêt CE 1.950.000€	1 923 322	1 950 000	26 678	1.37
CONCOURS BANCAIRES COURANTS		8 602	8 602	100.00
51210000 Banque Crédit Agricole 34001		8 602	8 602	100.00
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	435 216	300 216	135 000	44.97
40100000 FOURNISSEURS	326 916	243 786	83 130	34.10
40170000 Fournisseurs - RG	108 300	56 430	51 870	91.92
DETTES FISCALES ET SOCIALES	243 450	149 237	94 213	63.13
44400000 Etat - Impôts sur les bénéfice	228 404	65 042	163 362	251.16
44551000 TVA à décaisser		54 800	54 800	100.00
44571500 TVA COLLECTEE 20 %	4 075	26 660	22 585	84.71
44588600 TVA DEDUCTIBLE A REGULARISER	4 101		4 101	
44588740 TVA COLECTEE 10 % A REGUL	5 536		5 536	
44588750 TVA COLLECTEE 20 % A REGUL	1 334		1 334	
44700000 Autres impôts, taxes et versem		2 735	2 735	100.00
AUTRES DETTES	361 356	298 829	62 527	20.92
46700100 SCI DUCHER	361 356	298 829	62 527	20.92
Total IV	2 963 345	4 502 444	1 539 099	34.18
TOTAL GENERAL	4 136 952	4 995 681	858 730	17.19

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2020 12	31/12/2019 12	Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	306 224	833 300	527 076	63.25
70600000 Travaux et prestations de serv	154 060	833 300	679 240	81.51
70611000 LOYER SOUMIS A TVA	115 000		115 000	
70881000 Provisions pour charges	37 164		37 164	
Chiffre d'affaires NET	306 224	833 300	527 076	63.25
PRODUCTION IMMOBILISEE	425 287	1 309 798	884 511	67.53
72000000 PRODUCTION IMMOBILISEE	425 287	1 309 798	884 511	67.53
AUTRES PRODUITS	1	0	1	NS
75800000 Produits divers de gestion cou	1	0	1	NS
Total des Produits d'exploitation	731 513	2 143 098	1 411 585	65.87
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS		88 503	88 503	100.00
60100000 Achats stockés - Matières prem		88 503	88 503	100.00
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	868 530	1 679 509	810 979	48.29
60500000 Achats de matériels, équipet tr	479 758	1 309 798	830 040	63.37
60610000 Fournitures non stockables (ea	4 970	12 889	7 920	61.44
60630000 Fournitures d'entretien et de		85	85	100.00
61320000 Locations immobilières	8 400	8 400		
61520000 Entretien s/ biens immobiliers		28 636	28 636	100.00
61600000 Primes d'assurance	36 753	2 035	34 718	NS
62260000 Honoraires Comptables	6 000	280 531	274 531	97.86
62270000 Frais d'actes et de contentieu	8 988	1 269	7 719	608.31
62280000 Divers Honoraires	63 396	29 037	34 358	118.32
62300000 Publicité, publications, relat	254 892		254 892	
62610000 Frais télécommunication		2 544	2 544	100.00
62700000 Services bancaires et assimile	2 534	4 284	1 750	40.84
62810000 Concours divers (cotisations,	2 840		2 840	
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	47 070	39 658	7 412	18.69
63511100 CFE Cotisation Foncière des En	887	1 052	165	15.68
63512000 Taxes foncières	45 926	18 841	27 085	143.76
63512100 CVAE	257	258	1	0.39
63540000 Droits d'enregistrement et de		19 507	19 507	100.00
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	109 398	39 498	69 900	176.97
68112000 Dotations aux amort. immobilis	109 398	39 498	69 900	176.97
AUTRES CHARGES	0		0	
65800000 Autres charges de gestion cour	0		0	
Total des Charges d'exploitation	1 024 999	1 847 168	822 170	44.51
Résultat d'exploitation	293 486	295 930	589 416	199.17
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	1 660		1 660	
76000000 PRODUITS FINANCIERS	1 660		1 660	
Total des Produits financiers	1 660		1 660	

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	72 164	40 036	32 128	80.25
66000000 CHARGES FINANCIERES	8 243		8 243	
66160000 Intérêts bancaires et sur opér		40 036	40 036	100.00
66162000 Int s/prêt 1.950.000€	63 922		63 922	
Total des Charges financières	72 164	40 036	32 128	80.25
Résultat financier	70 504	40 036	30 468	76.10
Résultat courant avant impôts	363 990	255 894	619 884	242.24
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	172 500		172 500	
77180000 Autres Produits Exceptionnels	172 500		172 500	
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS EN CAPITAL	3 224 650		3 224 650	
77500000 Produits des cessions d'élémen	3 224 650		3 224 650	
Total des Produits exceptionnels	3 397 150		3 397 150	
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION		2 755	2 755	100.00
67130000 Dons		2 755	2 755	100.00
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS EN CAPITAL	2 095 085		2 095 085	
67500000 Valeurs comptables des élément	2 095 085		2 095 085	
Total des Charges exceptionnelles	2 095 085	2 755	2 092 330	NS
Résultat exceptionnel	1 302 065	2 755	1 304 820	NS
IMPOTS SUR LES BENEFICES	257 705	65 042	192 663	296.21
69500000 Impôts sur les bénéfices	257 705	65 042	192 663	296.21
Total des produits	4 130 323	2 143 098	1 987 225	92.73
Total des charges	3 449 953	1 955 001	1 494 952	76.47
Bénéfice ou perte (Produits - Charges)	680 369	188 097	492 272	261.71